

MEDOC
ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !

Communauté de Communes
Médullienne

Médoc Cœur
de Presqu'île
communauté de communes

Médoc Estuaire
Community de communes



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION DU TERRITOIRE MEDOC

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine,
Ci-après dénommée la Région ;

Et

Le Syndicat mixte du Pays-Parc naturel régional Médoc représentée par Monsieur Henri SABAROT, son Président, ci-après dénommé le Pnr ;

Et

La Communauté de communes Médullienne, représentée par Monsieur Christian LAGARDE, son Président,

La Communauté de communes Médoc Estuaire, représentée par Monsieur Gérard DUBOT, son Président,

La Communauté de communes Médoc Atlantique, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

La Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'Île, représentée par Monsieur Jean-Brice HENRY, son Président,

ci-après dénommées les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 25 juin 2019 approuvant le contrat de cohésion et de dynamisation avec le territoire Médoc ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Pays-Parc naturel régional Médoc en date du 4 juin 2019 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Médullienne en date approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Médoc Estuaire en date du approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Médoc Atlantique en date du approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Médoc Cœur-de-Presqu'île en date du approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion et autorisant son Président à le signer.

--*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire Médoc a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Médoc

Le périmètre de contractualisation du Médoc, situé au nord-ouest du département de la Gironde, le long de la façade Atlantique et de la rive gauche l'Estuaire de la Gironde, correspond à celui du Pays-Parc naturel régional du Médoc, qui comprend les quatre communautés de communes de la Médullienne, de Médoc Estuaire, de Médoc Atlantique et de Médoc Cœur-de-Presqu'île.

La création prochaine du Parc naturel régional du Médoc, auquel s'emploie le Pays Médoc depuis 2010, est prévue avant l'été 2019.

Le territoire comprend 52 communes, dont 51 sont sur le périmètre du Parc naturel régional et compte 104 384 habitants et 28 505 emplois.

Ce territoire multiple est à composantes tout autant périurbaines, rurales et balnéaires. Une large frange sud est soumise à l'influence directe de la métropole avec un fort enjeu d'accueil d'une population nombreuse travaillant dans la zone d'emploi bordelaise. Plus au nord et sur l'Estuaire se pose l'enjeu du vieillissement et de la fragilisation de la population. Quant au littoral, il bénéficie de son attrait, notamment auprès des résidents secondaires.

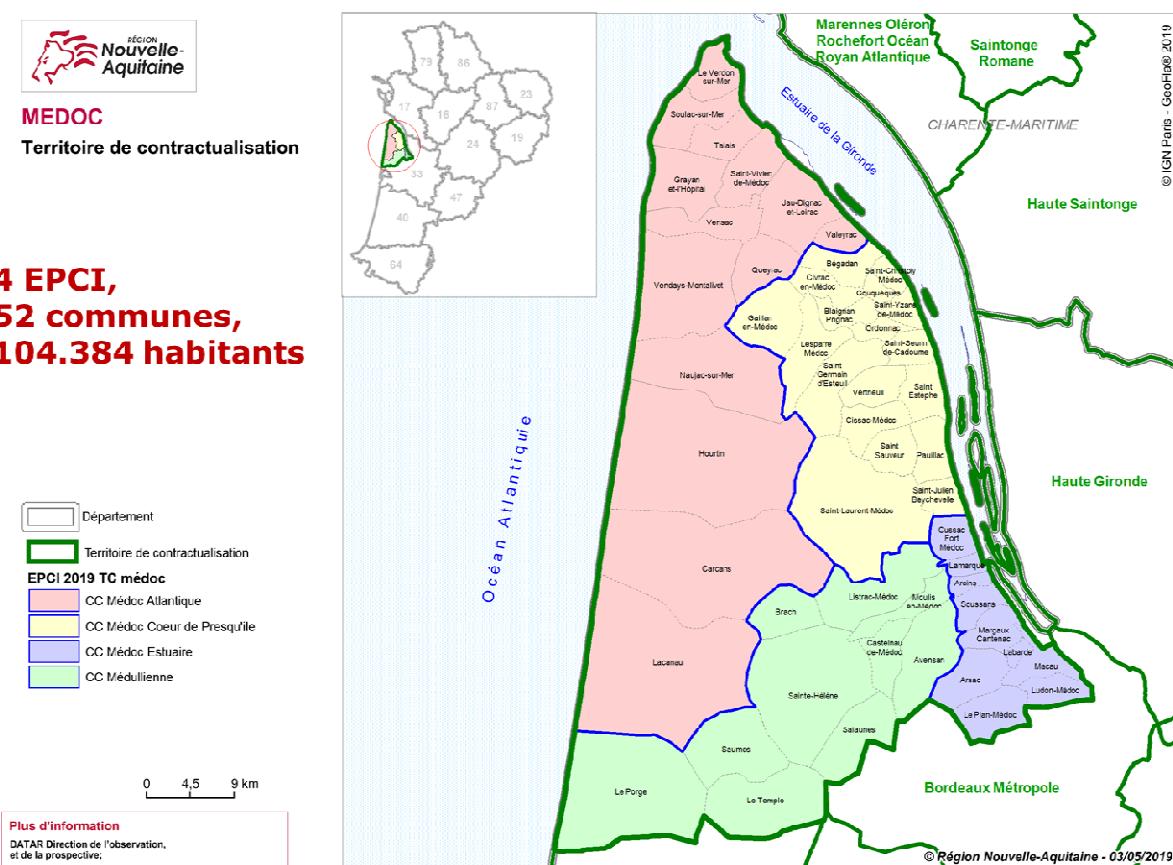
A défaut d'une ville-centre, l'armature territoriale du Médoc s'organise sur un réseau de pôles de centralité structurants : Lesparre-Médoc (5 699 habitants), Pauillac (4 861 habitants), Le Pian-

Médoc, Castelnau-Médoc, St-Laurent-Médoc, Lacanau et Soulac-sur-Mer. Un certain nombre d'entre eux sont en proie à des phénomènes importants de dévitalisation de leur centre-bourg.

Le Médoc ne dispose pas de véritables axes de transport routier nord-sud, qui soient capables de relier rapidement l'ensemble du territoire à l'agglomération bordelaise. La ligne de TER Bordeaux - Le Verdon est un véritable atout à activer. Les trajets routiers internes au territoire ouest-est sont encore plus difficiles. Les sujets de l'accessibilité avec la métropole et de la mobilité interne sont particulièrement préoccupants pour le territoire qui souhaite développer de nouvelles formes de mobilité alternatives et inclusives.

Le territoire, labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte, a réalisé en 2016 un bilan énergétique territorial afin de fonder la stratégie de transition énergétique du Pnr, basée sur la réduction des consommations énergétiques dans les logements et le tertiaire et l'accompagnement à la bonne intégration des projets de production d'énergie renouvelables.

L'analyse du tissu économique met en exergue le poids prédominant des secteurs traditionnels que sont l'agriculture et notamment la viticulture le long de l'Estuaire, la sylviculture (74% du territoire occupé par du pin maritime) avec 248 artisans de la filière bois et l'artisanat (3 833 établissements, 5 219 salariés). Le territoire est conscient des questions posées par le travail saisonnier, tant touristique qu'agricole, et s'y attèle. Le diagnostic révèle également d'autres leviers de développement avec le tourisme (415,42 M € générés), l'économie sociale et solidaire (370 établissements, 10,2% des salariés), la filière du composite (41 acteurs, 1 000 salariés) avec une création de cluster en cours. Le territoire souhaite également investir le champ de la rétro-innovation émergente sur des filières anciennes, telles que l'ostréiculture dans les marais au nord et le gemmage au Porge.



Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en [annexe 1](#).

La situation de vulnérabilité du territoire

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) présente une vulnérabilité a classé les intercommunalités du périmètre de contractualisation de la façon suivante :

- Communauté de communes Médullienne et Communauté de communes Médoc Estuaire : pas ou peu vulnérables ;
- Communauté de communes Médoc Atlantique et Communauté de communes Médoc Cœur-de-Presqu'île : vulnérabilité intermédiaire.

La stratégie de développement du territoire Médoc :

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic qu'il a réalisé, le territoire a établi une stratégie en 5 axes stratégiques :

Axe 1 : Cultiver l'initiative économique et l'innovation territoriale, appuyer la montée en compétence et favoriser l'emploi

Exemples de projets structurants :

- L'animation du cluster composites (association du cluster)
- Les actions du système alimentaire territorial en Médoc (Pays-Pnr Médoc, communautés de communes et acteurs locaux)
- L'animation de la plateforme d'emploi des saisonniers du tourisme et de l'agriculture en Médoc (Pays-Pnr Médoc)
- L'animation du réseau d'accueil en Médoc (Pays-Pnr Médoc et réseau des tiers lieux)

Axe 2 : Atteindre un niveau d'équipements et de services structurants renforçant l'attractivité du territoire

Exemples de projets structurants :

- La construction d'un centre aquatique intercommunal à Lesparre (Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île)
- L'expérimentation de mobilités alternatives en Médoc (Pays-Pnr Médoc)

Axe 3 : Structurer le projet territorial de santé et développer l'e-santé

Axe 4 : Redynamiser les villes et bourgs du Médoc par une approche transversale (services, urbanisme, logement/habitat, commerces, espaces publics, transition énergétique, mobilité...) et territoriale

Exemples de projets structurants :

- Les animations d'OPAH-RU (Communautés de communes Médullienne et Médoc-de-Presqu'Ile)

Axe 5 : Développer et diversifier l'économie touristique, consolider les offres territoriales à travers la « destination Médoc »

Exemples de projets structurants :

- La création de la maison du Pnr Médoc (Pays-Pnr Médoc): phase 1 avec l'acquisition d'une ancienne ferme à St Laurent-Médoc
- L'aménagement et la valorisation touristique du Phare de la Grave au Verdon-sur-Mer (Conservatoire du Littoral)

- *Les actions de gestion du trait de côtes de la Pointe Médoc (Communauté de communes Médoc Atlantique)*
- *La liaison douce de l'Anse de la Chambrette au Verdon-sur-Mer (Communauté de communes Médoc Atlantique)*

- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020 :

Le territoire de contractualisation bénéficie d'un programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1 600 000 € de FEADER a été attribué au Groupe d'Action Locale (GAL) Médoc.

- Contrat de partenariats et de projets Bordeaux Métropole, Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine, Grand Port Maritime de Bordeaux – 2019-2020 :

Le territoire de contractualisation est concerné par le contrat de partenariats et de projets signés entre Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Il s'agit d'accompagner l'émergence d'un projet stratégique de développement économique portuaire, dans son positionnement en tant qu'opérateur portuaire et en tant qu'acteur d'un écosystème. Cette convergence en matière de développement économique territorial pour les 10 à 15 ans à venir se retrouve autour des quatre priorités suivantes : transition énergétique et transformation numérique, filières régionales, innovation y compris territoriale, internationale et attractivité.

Les stratégies et projets de valorisation du territoire et de haute qualité de vie impliquant les collectivités et le port sont nombreux sur les thématiques de développement économique, industriel et touristique, les mobilités, l'aménagement urbain et l'environnement. Cela positionne les fleuves - la Garonne et la Dordogne - et l'ensemble de leurs composantes au cœur de la stratégie territoriale et portuaire, démontrant l'importance de se saisir de cette dimension.

Le présent partenariat Collectivités-Port se construit sur des ambitions partagées en matière de développement économique et de développement durable des fleuves et de leurs hinterlands, veille sur la haute qualité de vie des citoyens, et décline une mise en œuvre opérationnelle de leurs projets communs. Il offre un espace de co-construction avec les entreprises et acteurs du territoire, comme notamment l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux (UMPB), les Chambres de Commerce et d'Industrie du territoire qui regroupent les acteurs économiques et/ou portuaires de la place bordelaise, et les intercommunalités. Les collectivités et le port veulent concrétiser de nouveaux modes de coopération, d'intervention, et construire de nouveaux partenariats, notamment, avec les acteurs de l'innovation du territoire, pour accélérer l'activité économique et la création d'emplois.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire du Médoc.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire.

Le territoire s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un.e représentant.e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,...) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent Contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création du Pnr, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent Contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issu du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le
Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

A, le
Le Président
du Pays-Pnr Médoc

Alain ROUSSET

A, le
Le Président
de la Communauté de communes
Médullienne

Henri SABAROT

A, le
Le Président
de la Communauté des communes
Médoc Estuaire

Christian LAGARDE

A, le
Le Président
de la Communauté de communes
Médoc Atlantique

Gérard DUBOT

A, le
Le Président
de la Communauté de communes
Médoc Cœur-de-Presqu'île

Xavier PINTAT

Jean-Brice HENRY

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

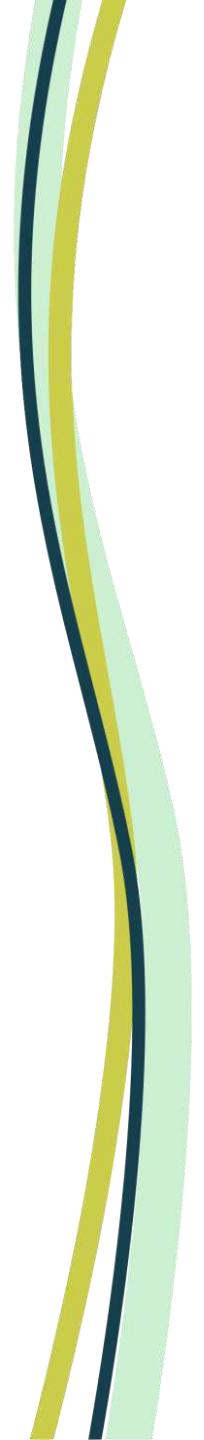
Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire



Politique contractuelle territoriale

Ordre du Jour proposé

- Diagnostic territorial du Médoc
- Tableau de Bord Économique
- Les enjeux et thématiques prioritaires
- Analyse AFOM du Médoc
- La stratégie territoriale



Diagnostic territorial

Le territoire du Médoc

Un territoire situé :

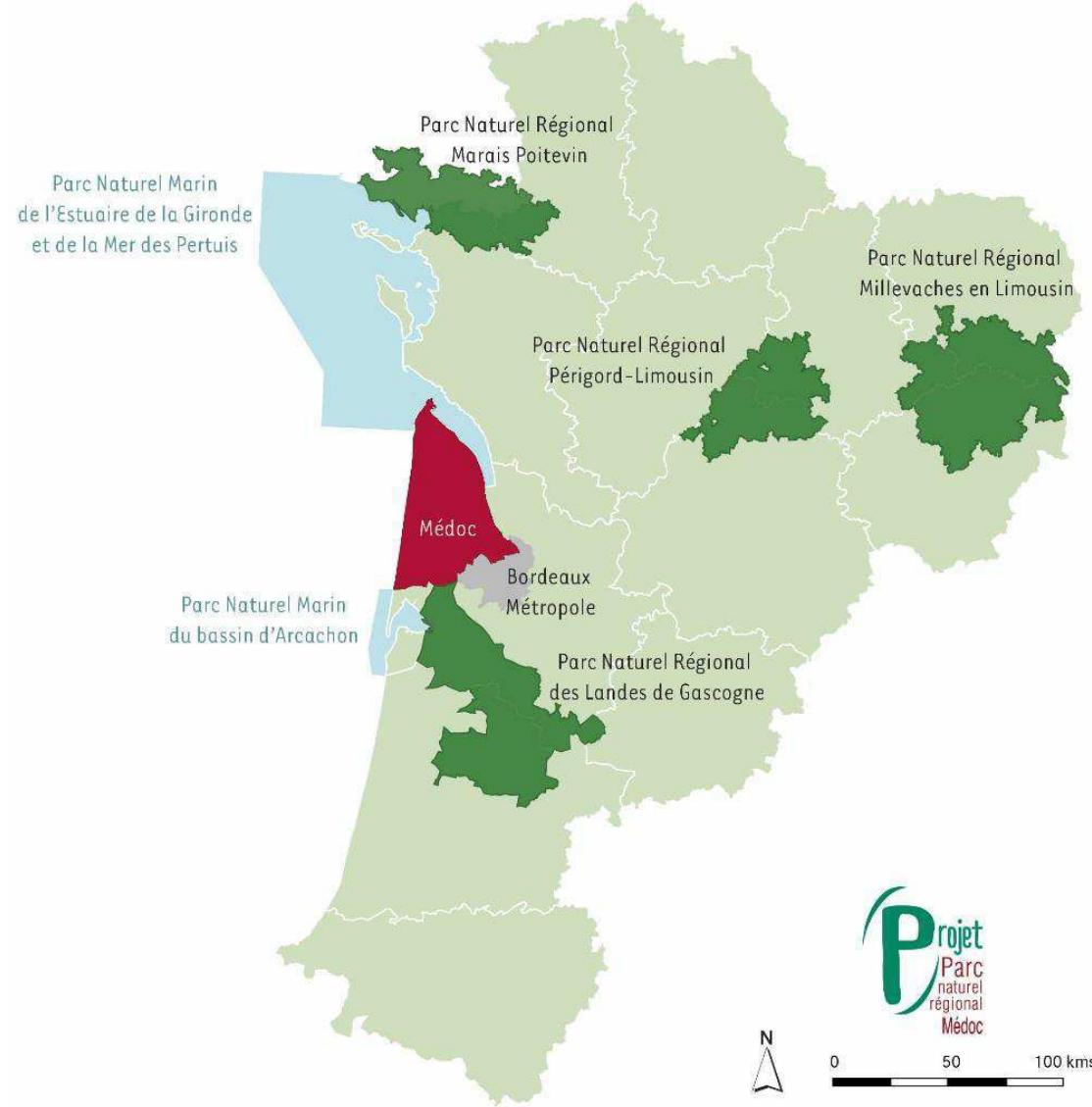
- Au centre Ouest de la Région Nouvelle Aquitaine
- Au Nord-Ouest du Département de la Gironde

Un territoire bordé par :

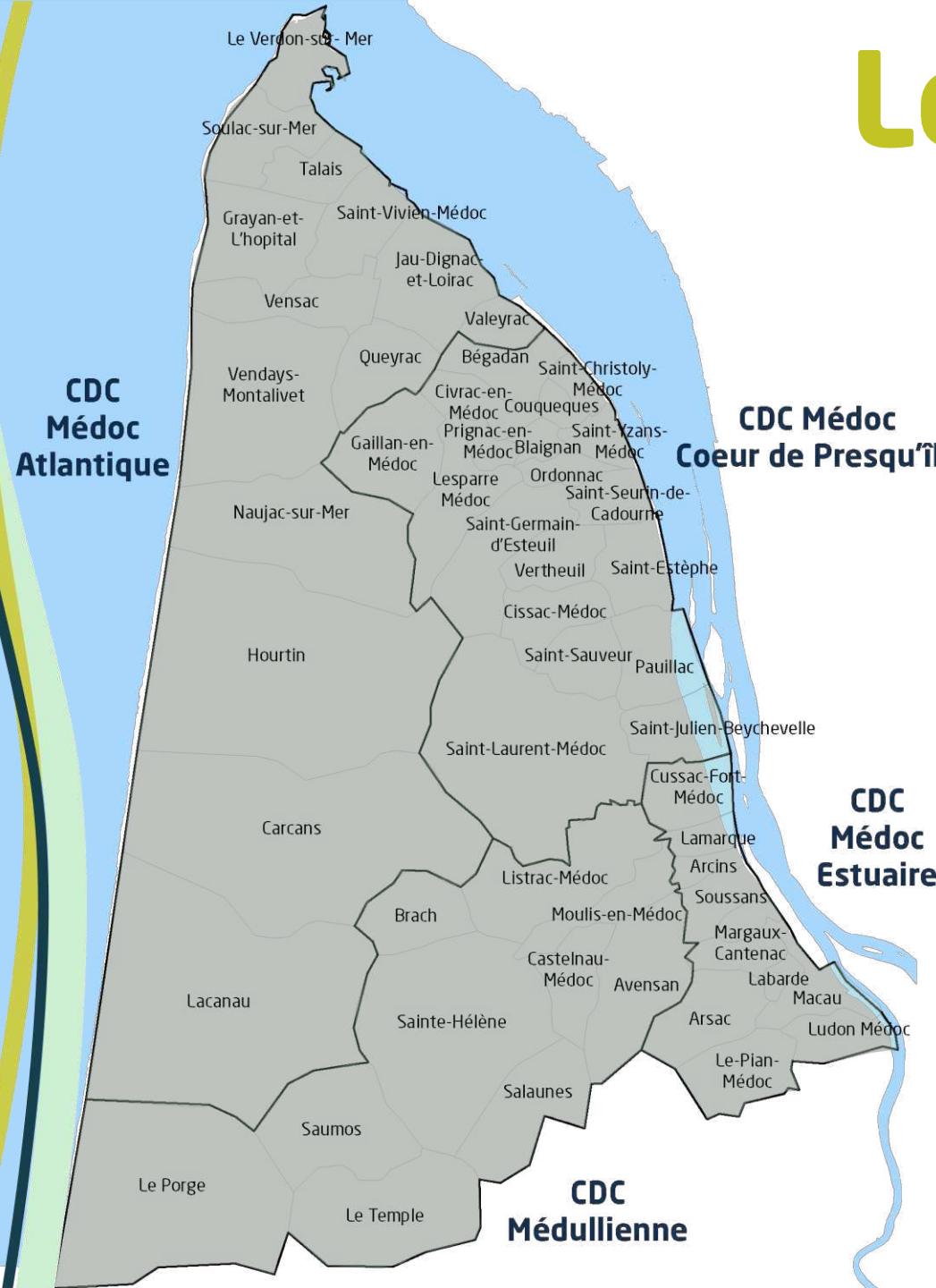
- L'Océan Atlantique à l'Ouest
- L'Estuaire de la Gironde à l'Est
- La Métropole Bordelaise et le Bassin d'Arcachon au Sud
- Royan agglomération au Nord sur l'autre rive de l'E L'Estuaire de la Gironde

Un territoire situé dans un environnement remarquable :

- En cours de labellisation Parc naturel régional
- Limitrophe du Pnr des Landes de Gascogne
- Limitrophe du Pnm de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
- Limitrophe du Pnm du Bassin d'Arcachon



Le territoire du Médoc



53 communes répartis en 4 Communautés de communes

Un territoire vaste de $2\ 346\ km^2$

soit 2,79 % de la surface régionale

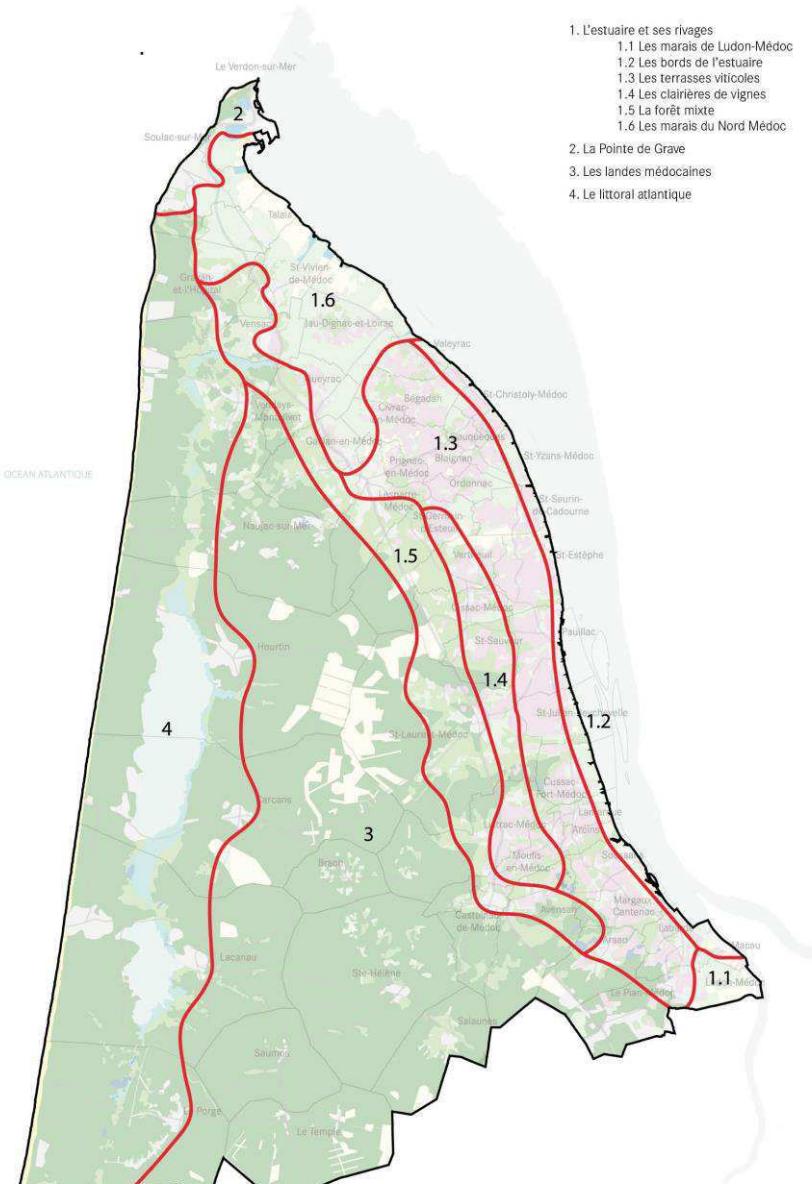
101 179 habitants en 2015

soit 1,77 % de la population régionale

Une densité de $43,13\ hab/km^2$

contre $70,34\ hab/km^2$ au niveau régional

Les paysages du Médoc



Un cadre de vie exceptionnel,
une nature omniprésente, près
d'une grande métropole et de
Royan agglomération

« La ressource du Médoc,
c'est lui-même »

egg



egg



egg



egg



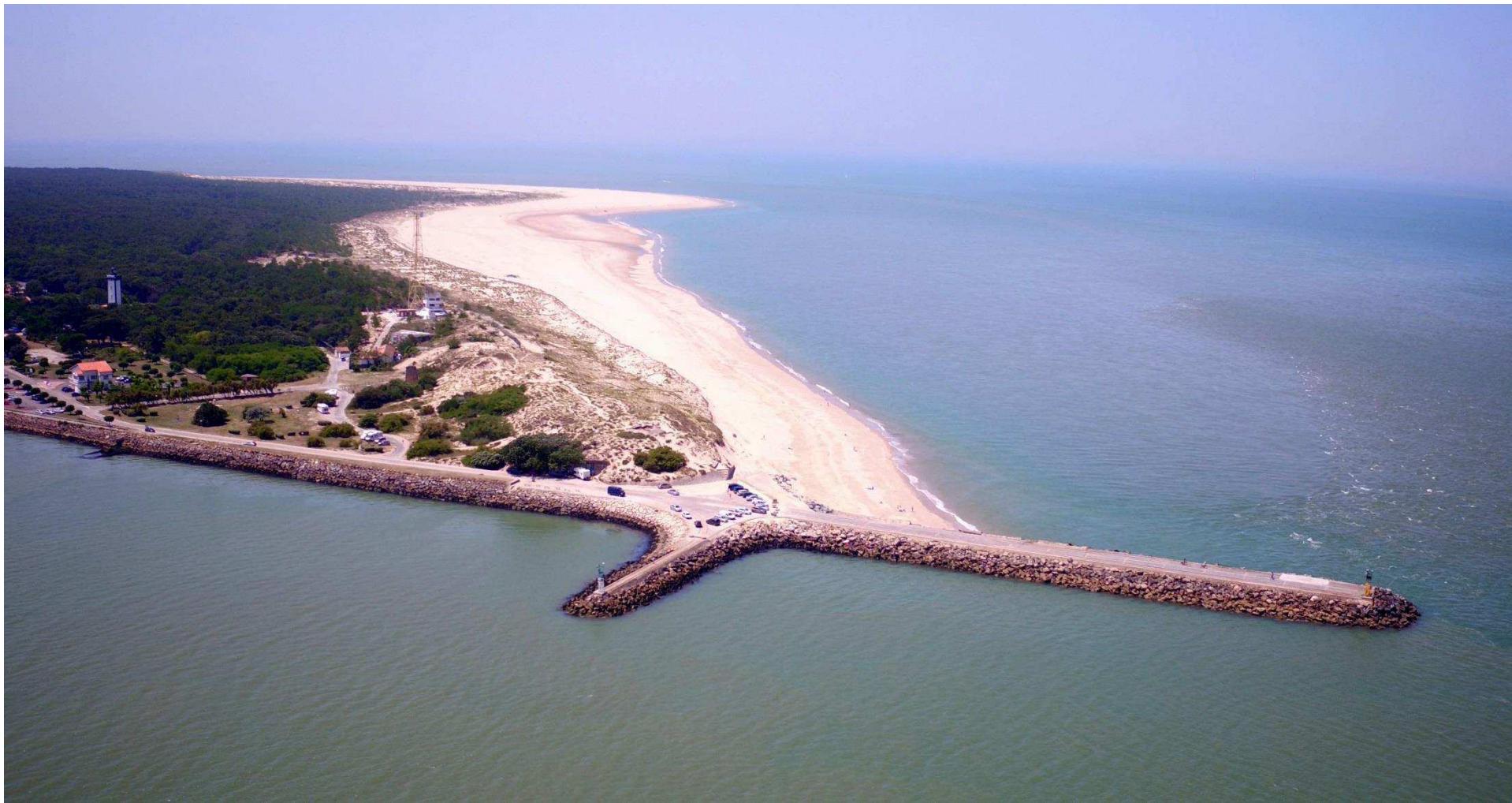
6 egg

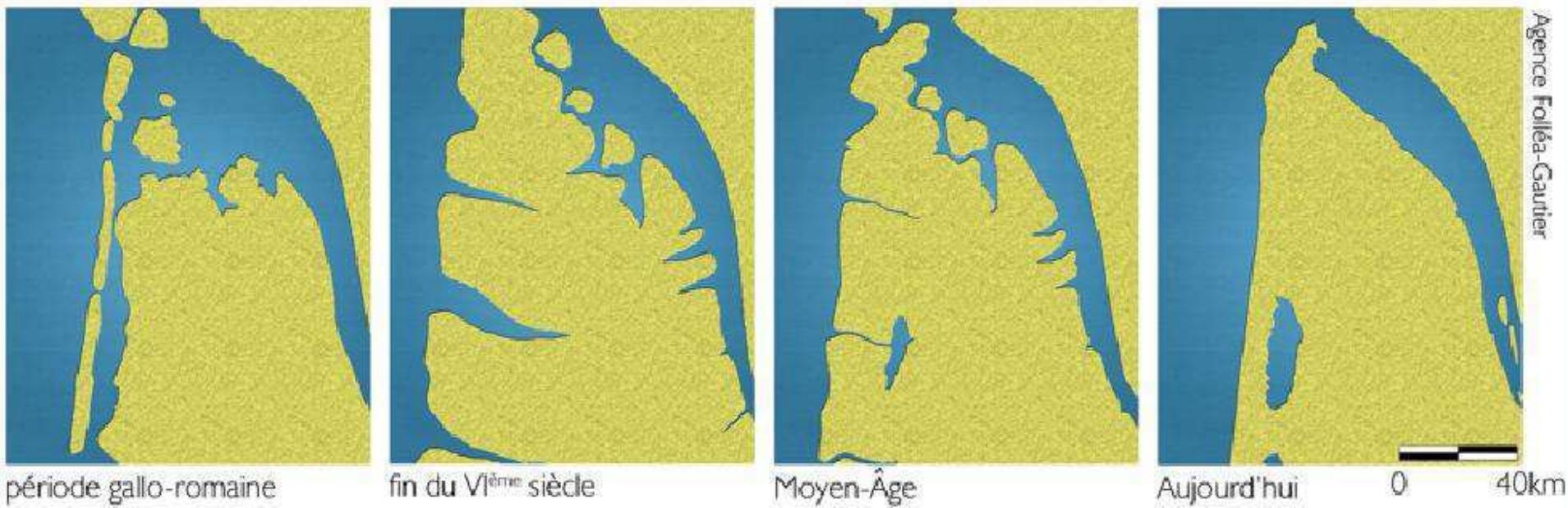


egg



egg





Processus de construction du projet de territoire/ Charte Pnr Médoc

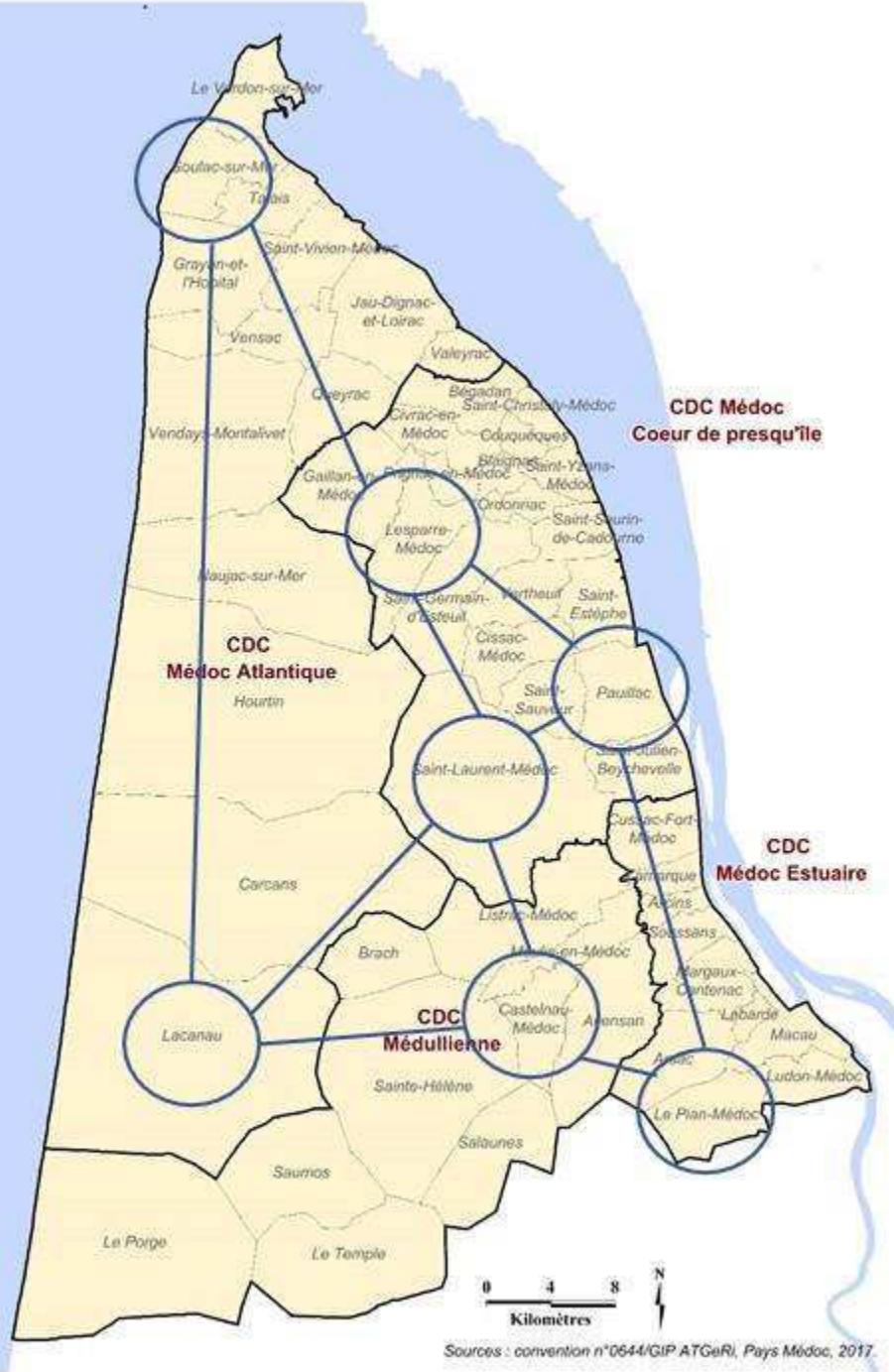


Le territoire du Médoc

Armature urbaine et territoriale

L'armature territoriale du Médoc s'organise autour du réseau constitué par ses principales villes qui constituent les pôles de centralité du Médoc: **Le Pian-Médoc**, **Castelnau-Médoc**, **St Laurent-Médoc**, **Lesparre-Médoc**, **Pauillac**, **Lacanau** et **Soulac-sur Mer**. A défaut d'une seule ville centre, ils s'agit pour ce réseau de villes de proposer une offre de services, de biens de consommation et d'équipements structurants rayonnant sur ces bassins de vie constitués, capable de satisfaire les besoins de la population et contribuant à l'attractivité du territoire. Ces villes, capitales et portes des entités paysagères du territoire, doivent pouvoir en être les symboles. Pourtant, un certain nombre d'entre elles sont en proie à des phénomènes de dévitalisation importants, notamment de leurs centres-bourgs.

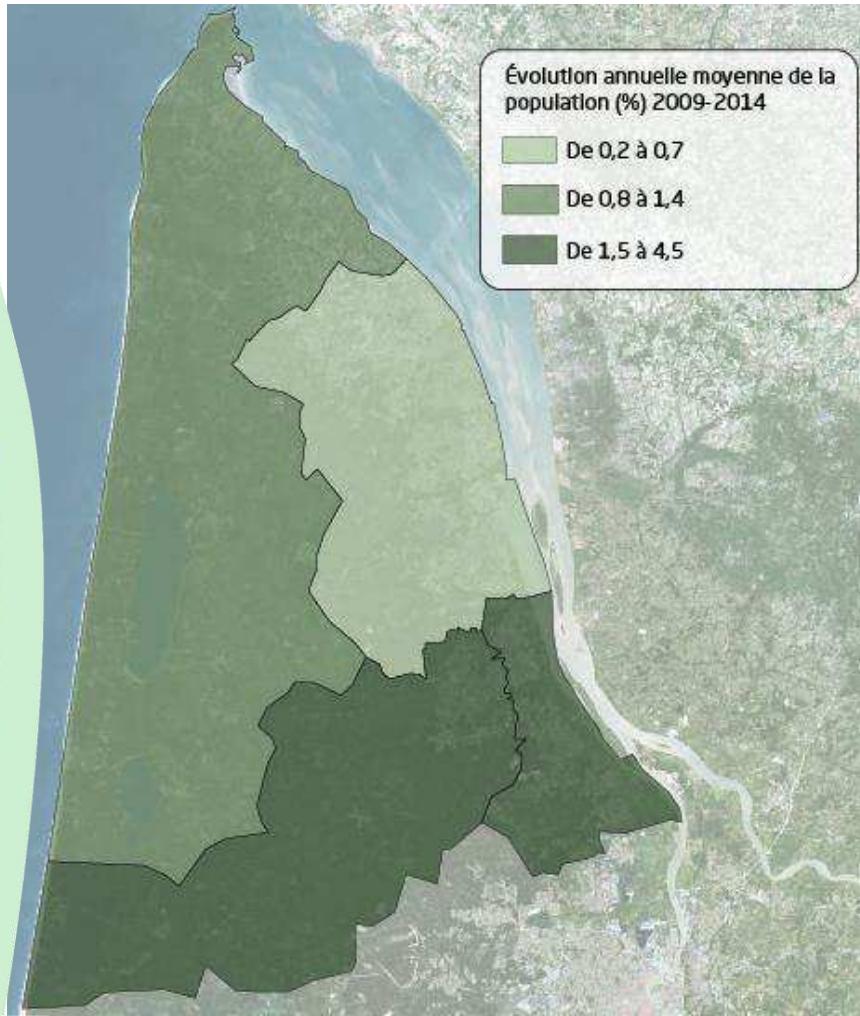
Les **petits bourgs** rassemblent des éléments patrimoniaux et un bâti remarquable inscrit dans les entités paysagères marquées du Médoc. Les qualités de ces bourgs sont **insuffisamment valorisés**. Si sur la partie Sud, ses bourgs font face à l'enjeu accueillir une population nombreuse travaillant en majorité dans la métropole, plus au Nord et sur l'Estuaire, ils doivent faire face au vieillissement de la population et certains sont en proie à des risques de d'abandon. La question de la valorisation des bourgs et du maintien de services et offres de proximité est importante pour en dynamiser la vie sociale.



Sources : convention n°0644/GIP ATGeR, Pays Médoc, 2017.

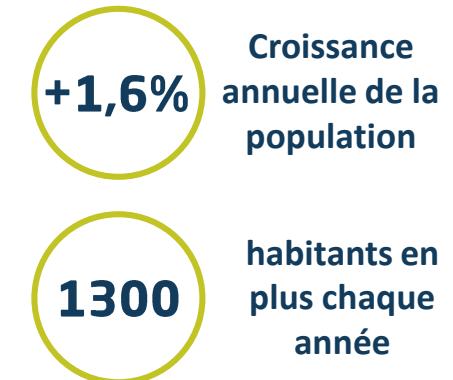
Le territoire du Médoc

État des lieux socio-démographiques



Évolution annuelle moyenne de la population (%) 2009-2014

Médoc Estuaire	1,9%
Médoc Cœur de Presqu'ile	0,7%
Médoc Atlantique	1,1%
Médullienne	2,4%



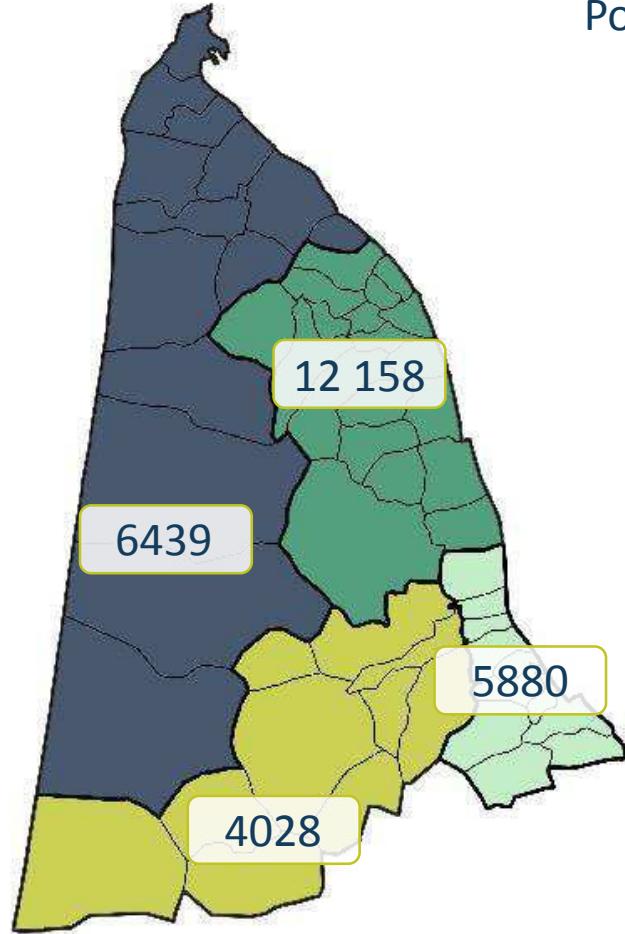
L'ensemble des Communautés de communes du Médoc ont gagné en population entre 2009 et 2014.

Les Communautés de communes du sud font face à l'étalement de la Métropole et à l'afflux d'une population à la recherche de foncier peu cher, non loin de la zone d'emploi bordelaise (48% des gains démographiques)

Quant au littoral, il bénéficie de son attrait, notamment auprès de résidents secondaires qui viennent s'y établir à la fin de leur carrière. (34% des gains démographiques)

Marché du travail en Pays Médoc

NOMBRE D'EMPLOIS
DANS LA ZONE



47 585

Population Active au
1^{er} Janvier 2014

28 505

Emploi au sein
du Pays

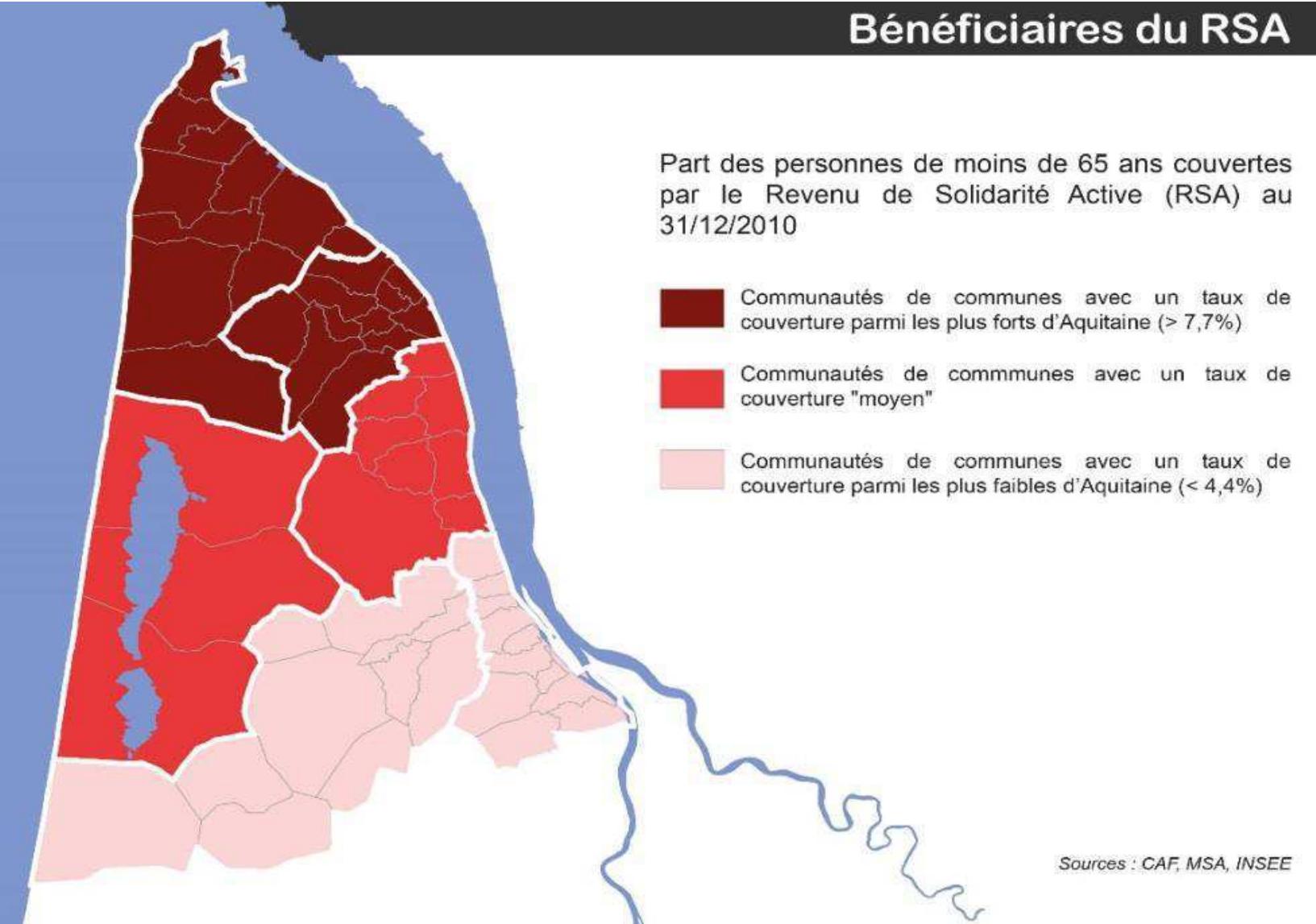
9800

Demandeurs
d'emploi

TAUX DE CHÔMAGE

Médoc Atlantique	17 %
Médoc Estuaire	9,5 %
Médoc Cœur de Presqu'île	8,5 %
Médullienne	10 %
Pays Médoc	12 %
Gironde	13 %

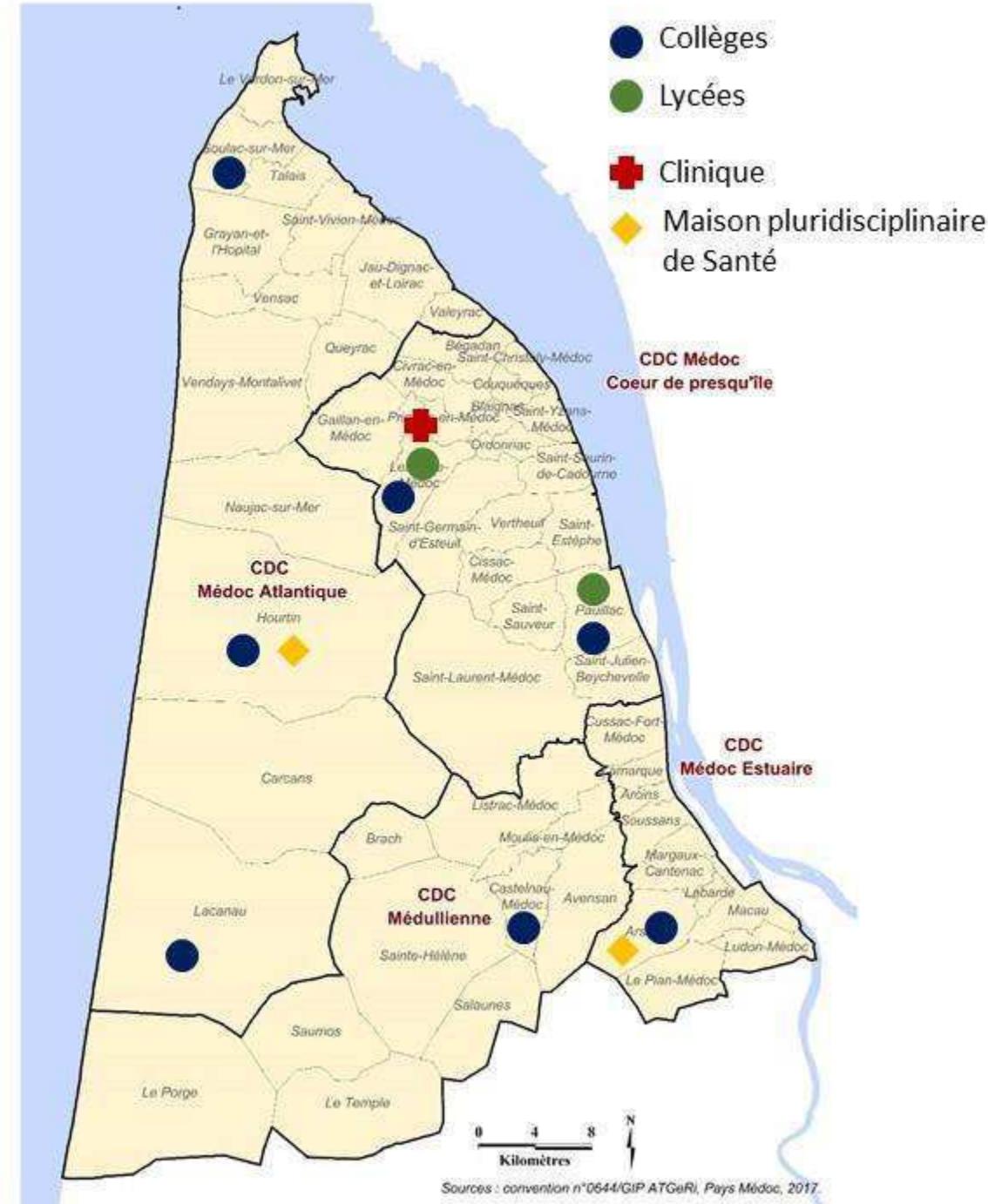
Des fragilités



Le territoire du Médoc

L'offre de services

- ❖ Des besoins de formation pour satisfaire aux demandes des entreprises locales, des formations professionnelles au Lycée Odilon Redon structurantes à maintenir et promouvoir.
- ❖ Une dynamique de réseau santé-social ancrée depuis 2006 (réseau Solidarité Médoc Santé, CLS)
- ❖ Espace Info Ecoute développé par la CdC Médoc Cœur de Presqu'île (labélisation Maison du Droit et Justice)
- ❖ 5 MSAP: Cussac, Castelnau, Carcan, St Vivien, le Verdon



Le territoire du Médoc

Problématiques de démographie médicale



- ❖ des besoins de plus en plus nombreux
- ❖ une **pression démographique soutenue** depuis plus de 10 ans
- ❖ le vieillissement de la population : **les plus de 60 ans** représentaient **24,7%** de la population en 2010, leur représentation atteindra **34% en 2040** (source ORSA 2013).

Un contrat local de santé depuis 2014, renouvelé en 2018. Une coopération des acteurs des champs du médical et du social à l'œuvre.

La culture en Médoc

Un réseau culturel existant en pleine structuration à travers le RACAM (Réseau des acteurs culturels et artistiques en Médoc).

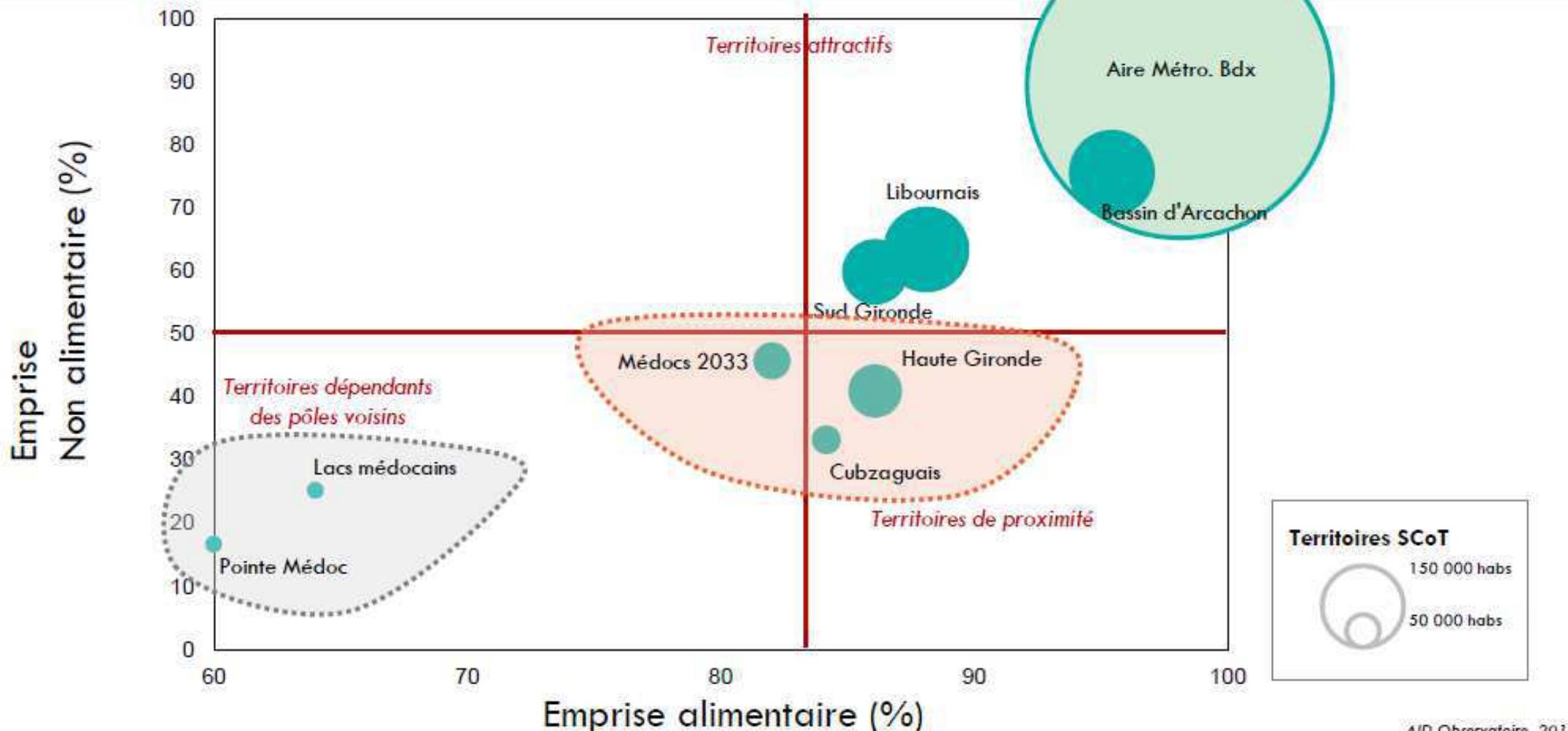
Un groupe pilote de 6 structures et une 50aines de structures recensées.



Le territoire en Médoc

Offre commerciale

Satisfaction des besoins des girondins

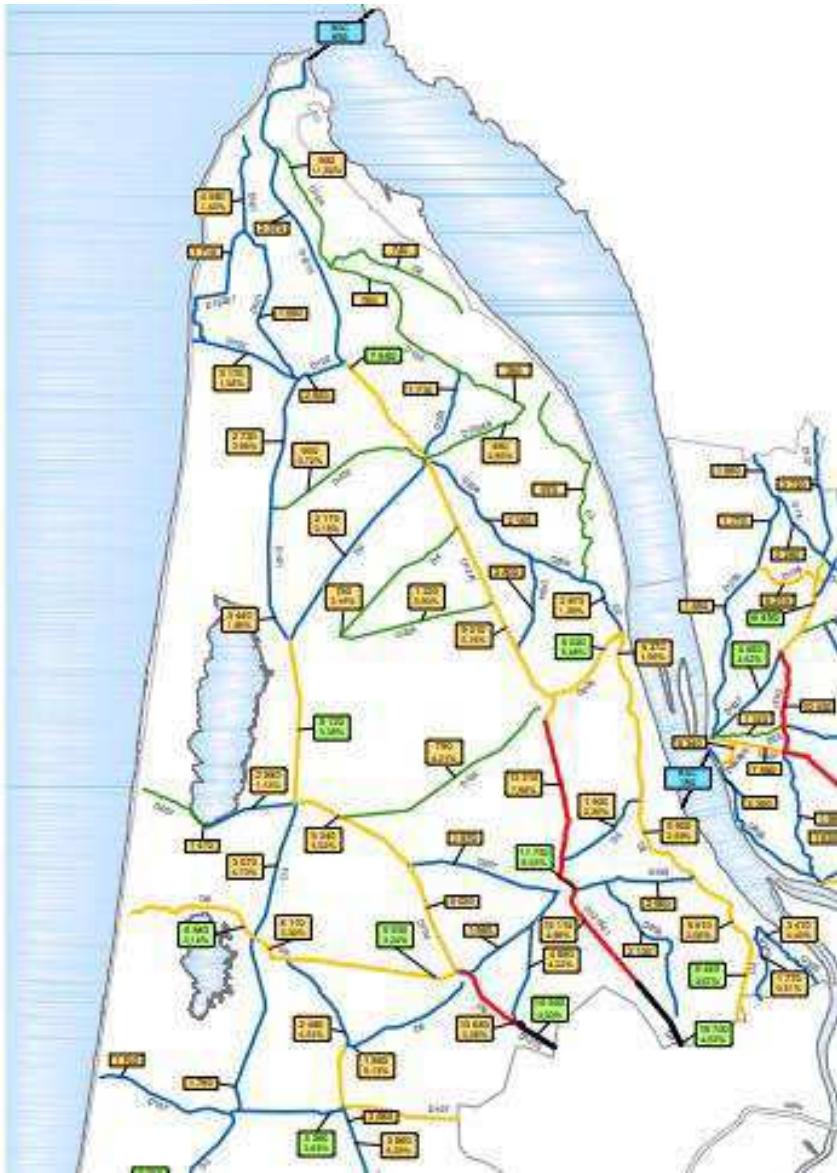


Le territoire en Médoc

Offre commerciale

- ❖ Une très grande fragilité du commerce de centre bourg
- ❖ Une offre commerciale quelquefois déconnectée des besoins de la population et ne constituant pas un levier d'attractivité pour le territoire
- ❖ Un territoire qui doit répondre à la fois aux besoins de la population permanente mais également à la population intermittente (touristes, saisonniers...).
- ❖ Le développement du e-commerce: 9,6% en Médoc contre 8% en Gironde
- ❖ Le développement des drives

Mobilité en Médoc



Des déplacements routiers difficiles

Au contraire de pôles urbains secondaires du Département, comme Libourne, Langon ou même Arcachon, le Médoc ne dispose pas de véritable axe structurant capable de le relier rapidement à l'agglomération bordelaise et aux grands courants d'échanges économiques nationaux et européens.

Le seul axe structurant est la R.D. 1215, qui traverse le territoire dans un axe Sud-Nord, mais qui souffre de carences en termes de sections de dépassements et de contournements de bourgs.

Trois autres axes routiers ont, de manière moindre, un rôle également structurant, mais sont constitués de réseaux secondaires : la R.D. 2, qui dessert les communes de l'estuaire, la R.D. 3, qui relie l'ensemble des communes du littoral et la R.D. 6, qui dessert les communes en direction de Lacanau.

Les trajets internes au territoire, notamment dans un axe Ouest-Est sont beaucoup plus difficiles. Une grande fragilité d'une partie de la population en matière de mobilité physique et psychique.

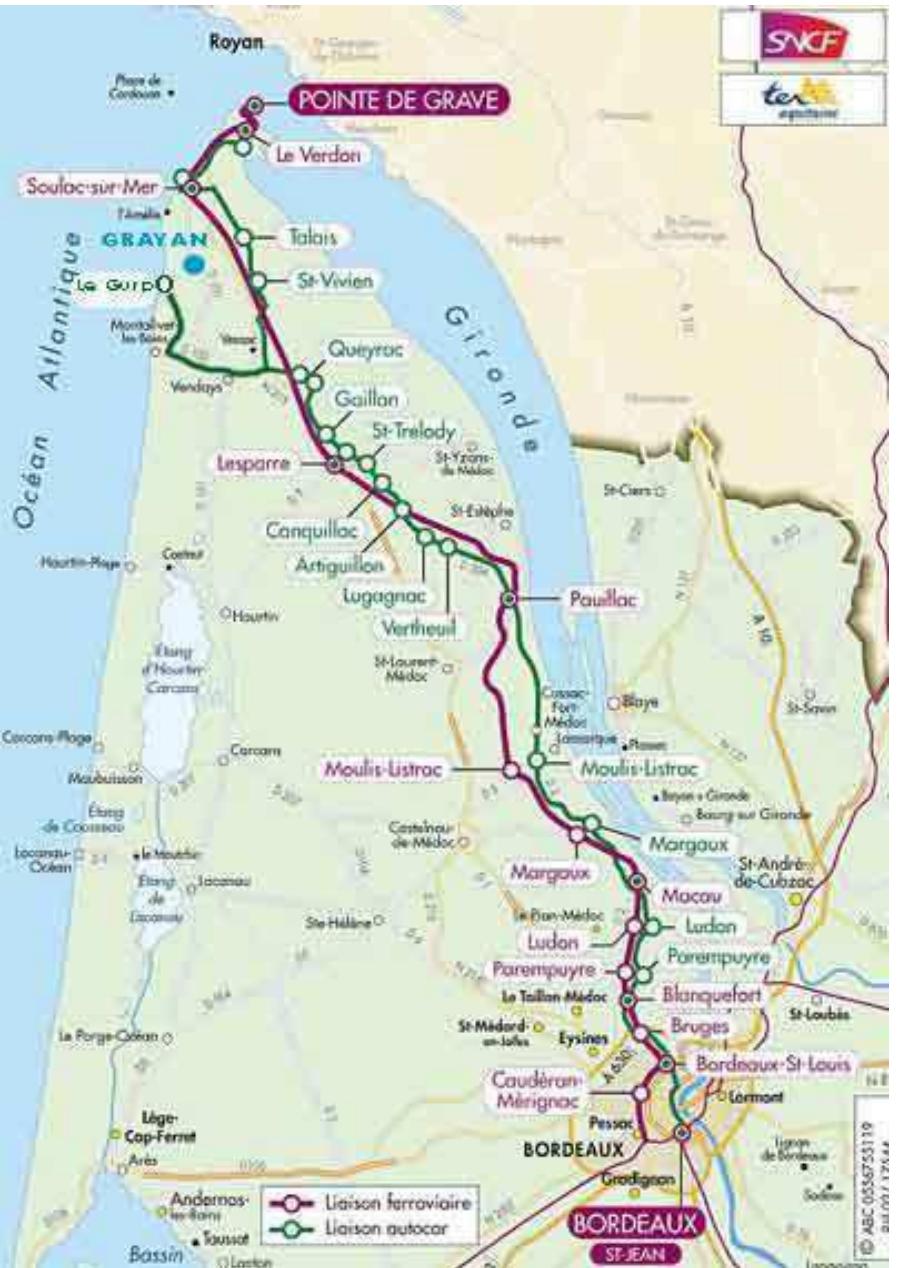
Mobilité en Médoc



Des temps de trajet très longs au regard du nombre de kilomètres

La carte isochrone, qui représente les distances-temps depuis Bordeaux nous permet de nous rendre compte de l'écart entre les kilomètres et la durée nécessaire pour les parcourir. Ainsi, si seulement 90 kilomètres séparent Le Verdon de Bordeaux, presque deux heures de route seront nécessaires pour s'y rendre.

Mobilité en Médoc



Une ligne de chemin de fer Bordeaux-Le Verdon

Un véritable atout à activer.

Mobilité en Médoc



La présence du réseau TransGironde

Le territoire médocain est parcouru par le réseau de bus TransGironde. Quelques lignes débutent leurs parcours de l'agglomération bordelaise pour se diriger dans diverses parties du Médoc et sont complétées par plusieurs lignes internes au territoire.

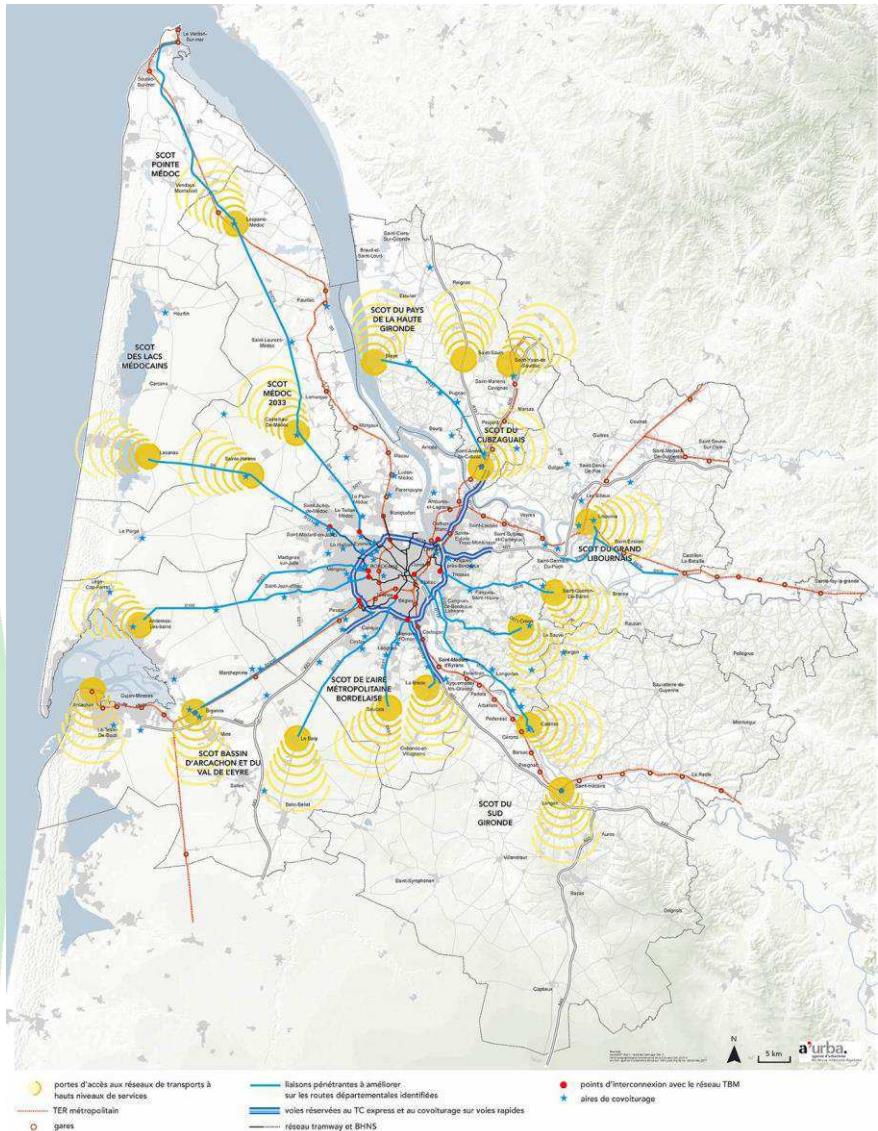
L'été, de nouvelles lignes sont ouvertes, notamment à destination des stations balnéaires, et les lignes ouvertes à l'année desservant les stations balnéaires sont prolongées jusqu'aux plages.

Mobilité en Médoc

D'autres formes de mobilité à développer pour parvenir à un mix de mobilité:

- Vélos et 2 roues: une façade littoral bien équipée en pistes cyclables mais un très large déficit sur la partie centrale et estuarienne
- Des possibilités par le fleuve à explorer
- Des aérodromes à investir? (St Laurent-Médoc, Soulac-sur-Mer, Montalivet)
- Des pôles multimodaux à identifier et équiper

Mobilité en Médoc



L'accessibilité du territoire doit être réfléchie sur 3 sujets:

- **Les mobilités internes au territoire**
- **Les mobilités en lien avec la Métropole Bordelaise**
- **Les mobilités en lien avec Royan et l'autre rive de l'estuaire**

Carte issue du Manifeste Mobilité de l'interScot Girondin

Mobilité en Médoc

Aborder la mobilité en Médoc uniquement sous l'angle de l'organisation des transports serait nier une réalité qui touche une partie de la population médocaine, à l'instar de la population Française ou celle de la métropole bordelaise: la mobilité est un frein essentiel à l'inclusion et à l'insertion sociale et professionnelle sur le Territoire Médoc.

Au plan national (livre blanc de la mobilité inclusive)

6,8 millions de personnes en âge de travailler sont concernées par des difficultés ayant un impact sur la mobilité

3 freins principaux sont avancés

- difficultés économiques 72 % (manque de moyens financiers, de véhicules)
- limites géographiques 14 % (pas d'accès aux transports en commun)
- limites réglementaires (pas d'assurance, de permis)

Impacts sur le quotidien

- Sorties Loisirs : 56,5 %
- Visite à des proches : 35 %
- Travail et formation : 21 %
- Faire des Courses : 19 %
- Faire des démarches administratives : 17 %
- Aucun : 16,5 %
- Visite chez le médecin : 13 %

Une plateforme mobilité mise en place par le CD33 depuis 2017 en Médoc

[Qu'est-ce qu'une plateforme Wimoov ?]



Modes d'habiter et formes urbaines

La question des modes d'habiter le territoire est prégnante pour le Médoc qui doit pouvoir:

- Proposer une offre de logement adaptés aux besoins et à la situation de chacun (jeunes en décohabitation, public fragile, personnes à petit revenu, personnes âgées, saisonniers, ménages moyens, ménages à plus hauts revenus...)
- Être capable de fixer et d'organiser les conditions d'accueil des personnes arrivant par desserrement de la métropole bordelaise, organiser la vie sociale et les services
- Renforcer l'attractivité des villages estuariens, et des villes et villages vers le Nord du territoire
- Proposer des formes d'habitats valorisant le territoire et ses caractéristiques paysagères et patrimoniales, intégrant les questions énergétiques.
- Accueillir des personnes présentes de manière intermittente (résidents secondaire, saisonniers...)
- Proposer des formes d'habitat qualitatives et intégrées dans leur contexte paysagé

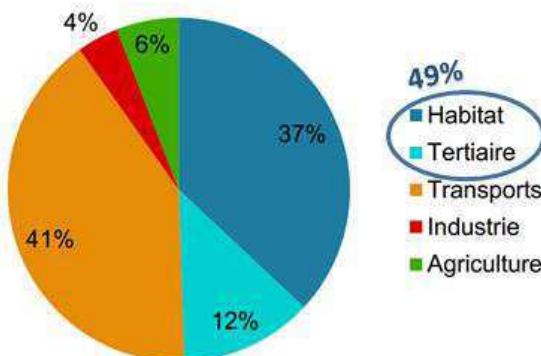
2 OPAH sont en cours sur le territoire: sur la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île et sur celle de la Médulienne

Transition énergétique

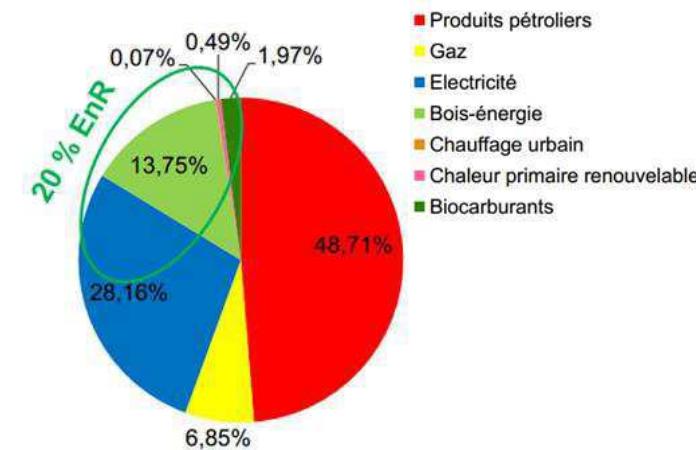
Un bilan énergétique de territoire réalisé en 2016 afin de fonder la stratégie de transition énergétique du Pnr Médoc:

Consommations

Répartition des consommations finales par secteur en 2012

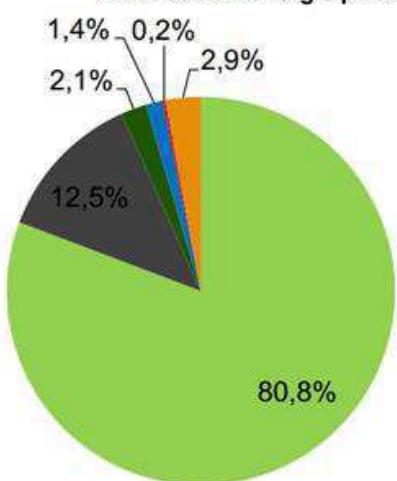


- ✓ Habitat : maisons individuelles, logements collectifs
- ✓ Tertiaire : santé, enseignement, commerces, bureaux, Cafés/Hôtels/Restaurants, sports/loisirs/culture... (dont bât. publics)
- ✓ Transports : routier, ferroviaire, maritime
- ✓ Industries
- ✓ Agriculture : cultures, élevage



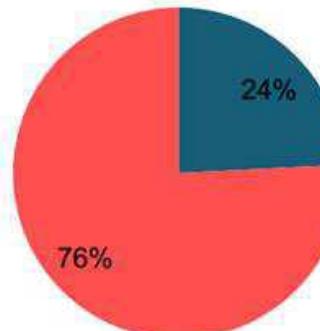
Productions

Production d'énergie primaire en 2012



- Bois
- Déchets (vers incinération)
- Déchets (vers stockage)
- Solaire PV
- Solaire thermique
- PAC

Production d'énergie secondaire en 2012



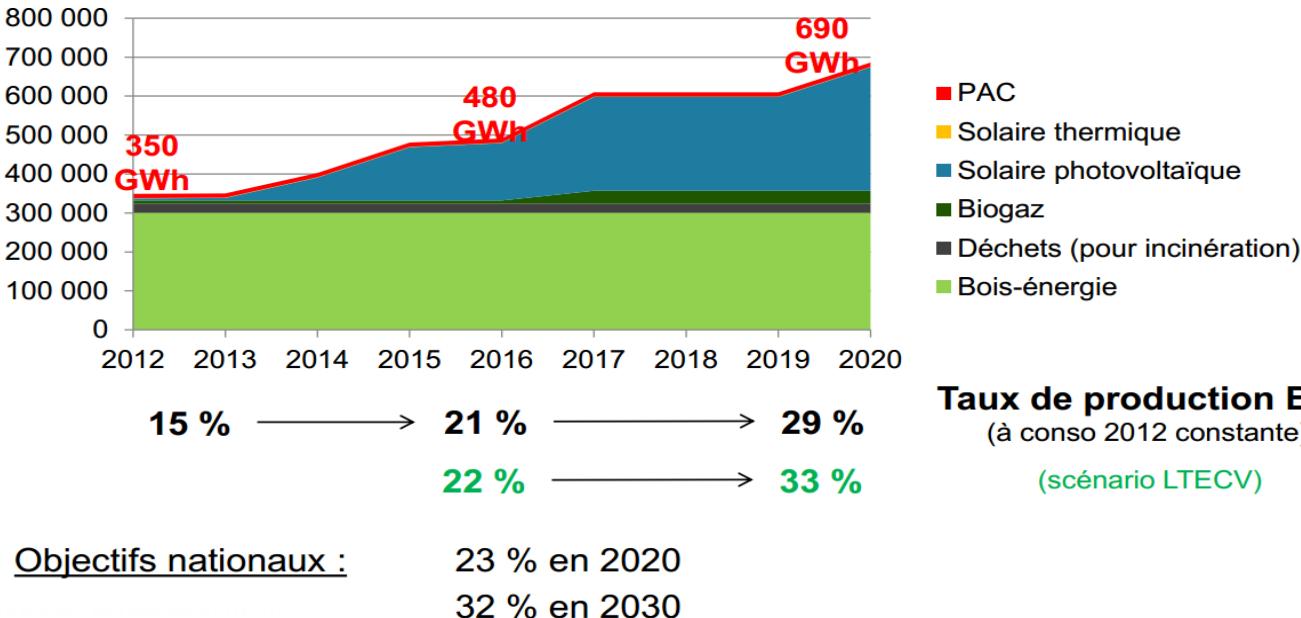
- Electricité thermique
- Chaleur réseau

E. primaire = énergie contenue dans les produits énergétiques tels que le offre la « nature » sur le territoire

E. secondaire = énergie résultants de la transformation d'une énergie primaire sous une autre forme d'énergie (électricité thermique, chaleur/vapeur)

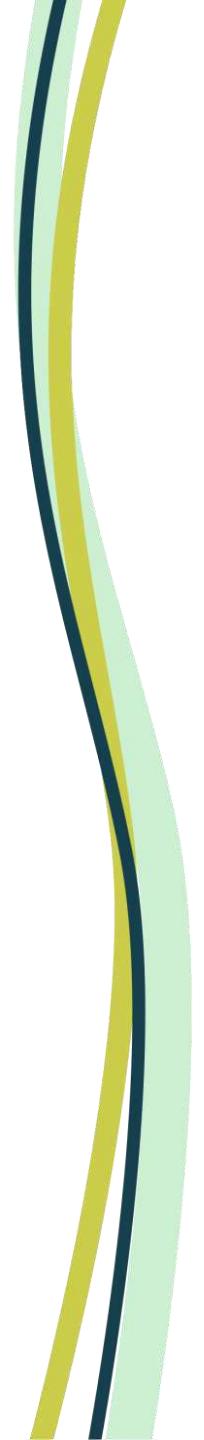
Transition énergétique

Tendanciel 2012-2020 du développement des EnR



Une stratégie basée sur une priorité donnée à réduction des consommations énergétiques dans les logements et le tertiaire et un accompagnement à la bonne intégration des projets de production d'énergies renouvelables.

Le Médoc est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte



Diagnostic Économique

L'économie en Pays Médoc

TISSU ÉCONOMIQUE

11 361

ÉTABLISSEMENTS

21 642

EFFECTIFS SALARIÉS

95%

D'établissement de moins de 10 salariés

ÉTABLISSEMENTS (en nombre)

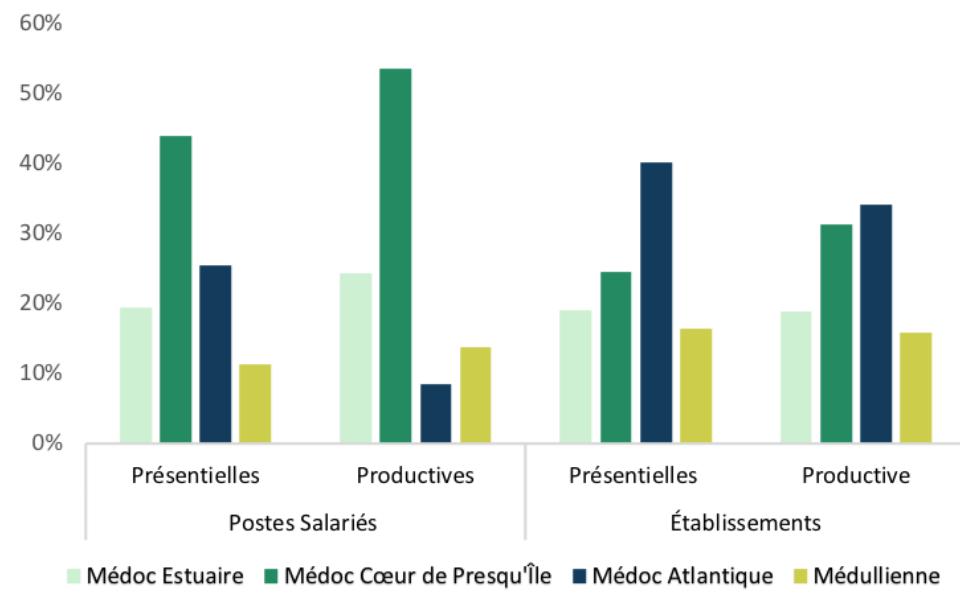


■ Médoc Cœur de Presqu'île ■ Médullienne ■ Médoc Atlantique ■ Médoc Estuaire

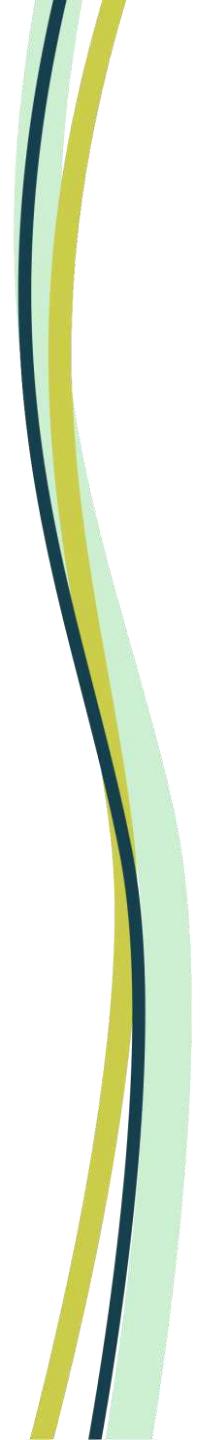
937

CRÉATIONS BRUTES

ÉTABLISSEMENTS ET EFFECTIFS SALARIÉS PAR SPHÈRE



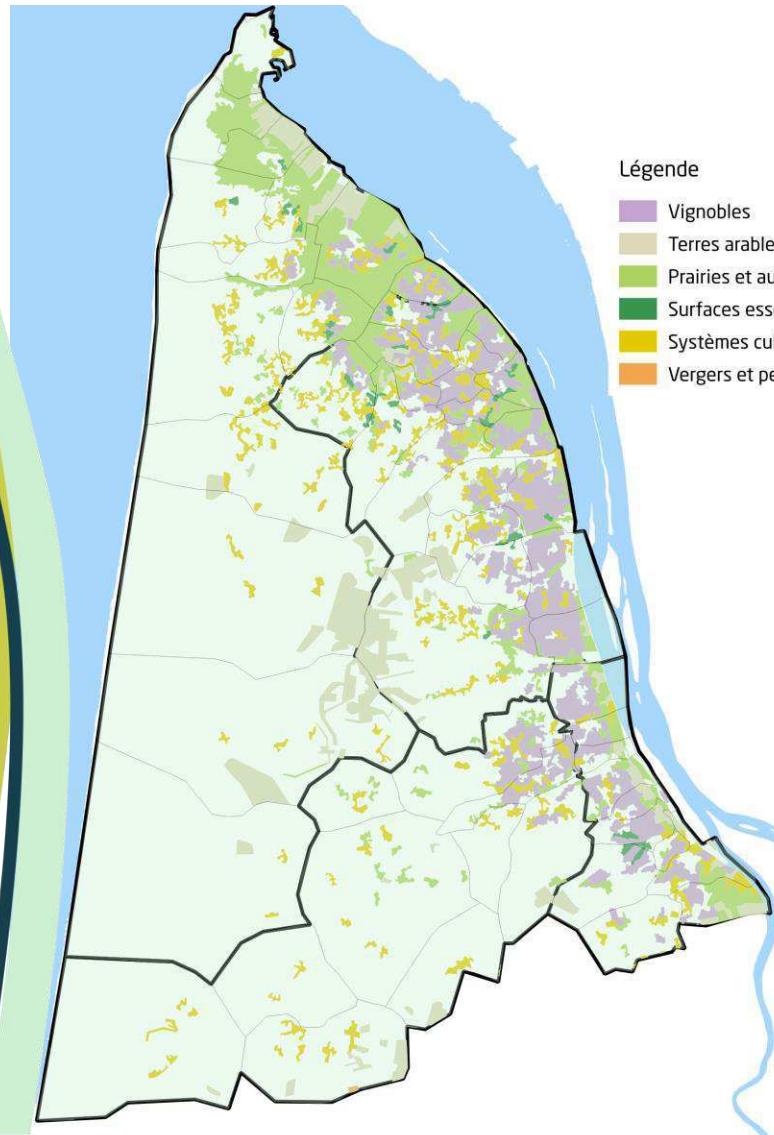
■ Médoc Estuaire ■ Médoc Cœur de Presqu'île ■ Médoc Atlantique ■ Médullienne



Poids des Secteurs Traditionnels

L'agriculture en Pays Médoc

OCCUPATION DU SOL



Légende

- Vignobles
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Systèmes cultureaux et parcellaires complexes
- Vergers et petits fruits

22 774, 71 HA de vignes

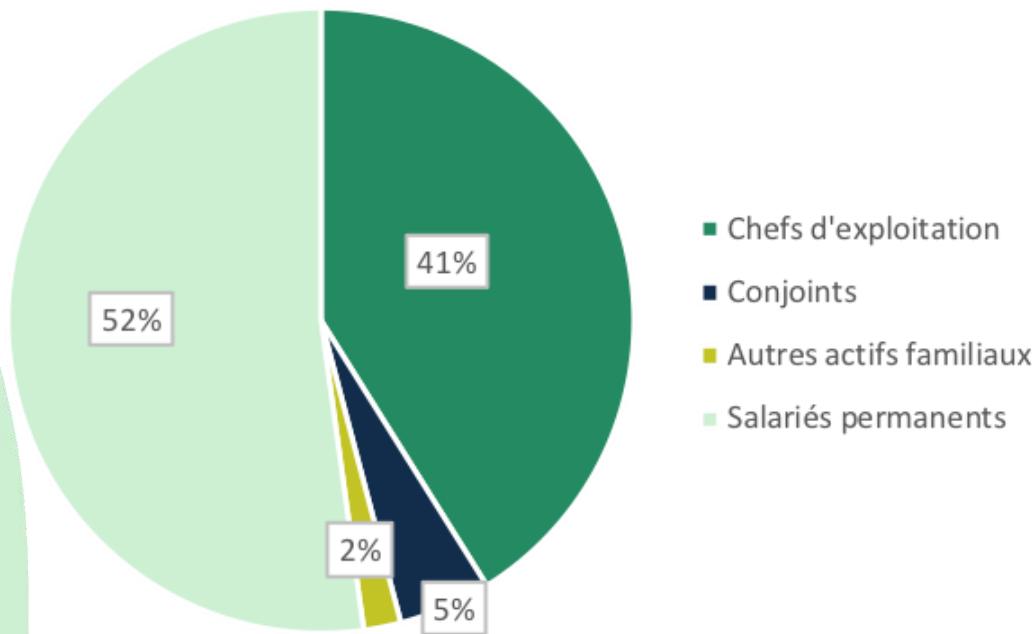
54,8% au cœur de la Communauté de Communes **Médoc Coeur de Presqu'île**

31 674,74 HA

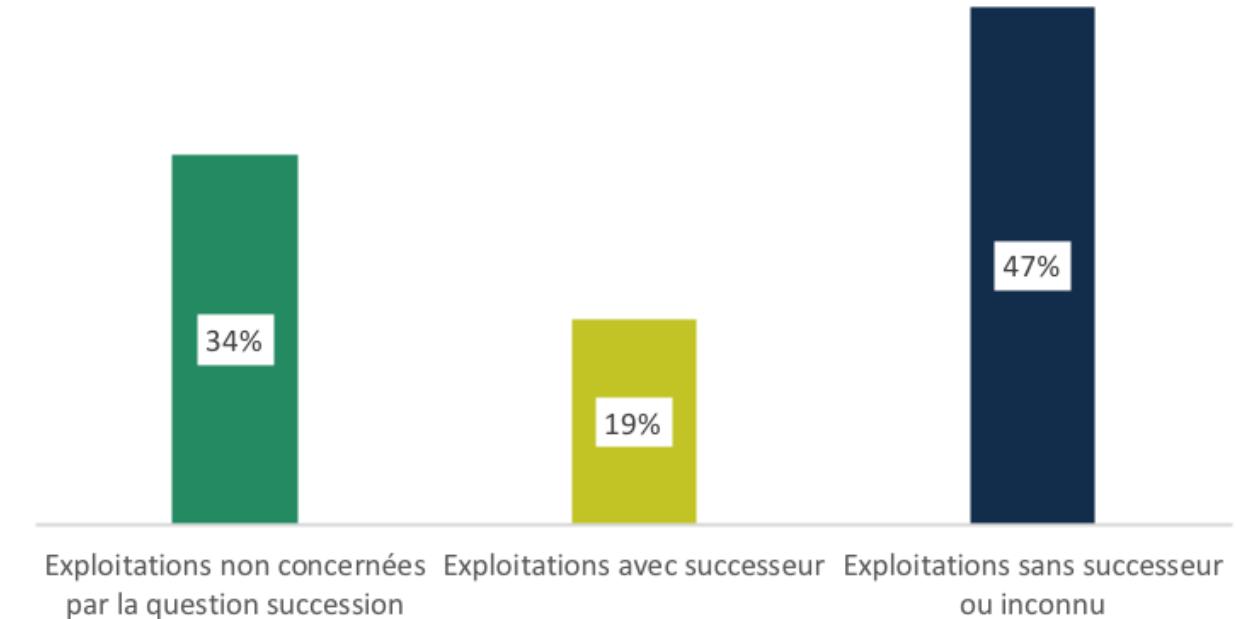
de prairies et autres surfaces à usages agricoles

L'agriculture en Pays Médoc

ACTIFS AGRICOLES PERMANENTS

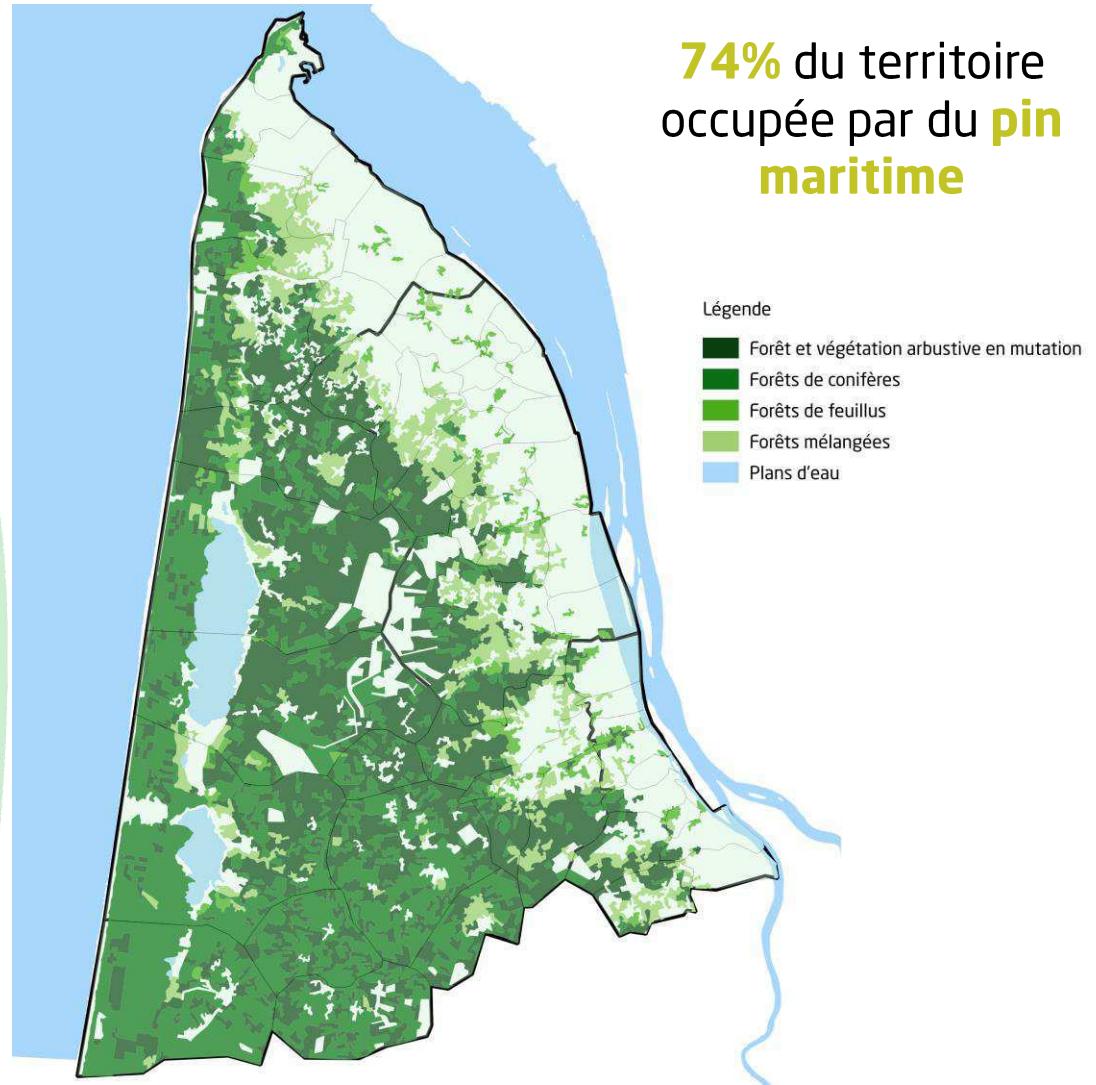


QUESTION DE LA SUCCESSION



La sylviculture en Pays Médoc

OCCUPATION DU SOL



TISSU ÉCONOMIQUE

→ 248 artisans de la filière bois en Médoc

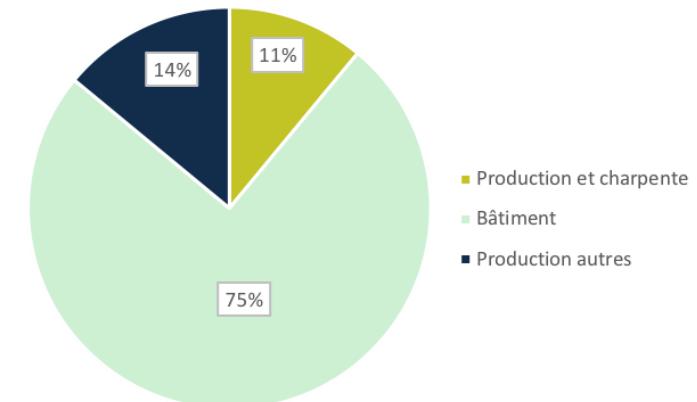
Médoc Atlantique 69

Médoc Estuaire 60

Médoc Cœur de Presqu'île 57

Médullienne 62

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ



L'artisanat en Pays Médoc

TISSU ÉCONOMIQUE

3 833

ÉTABLISSEMENTS

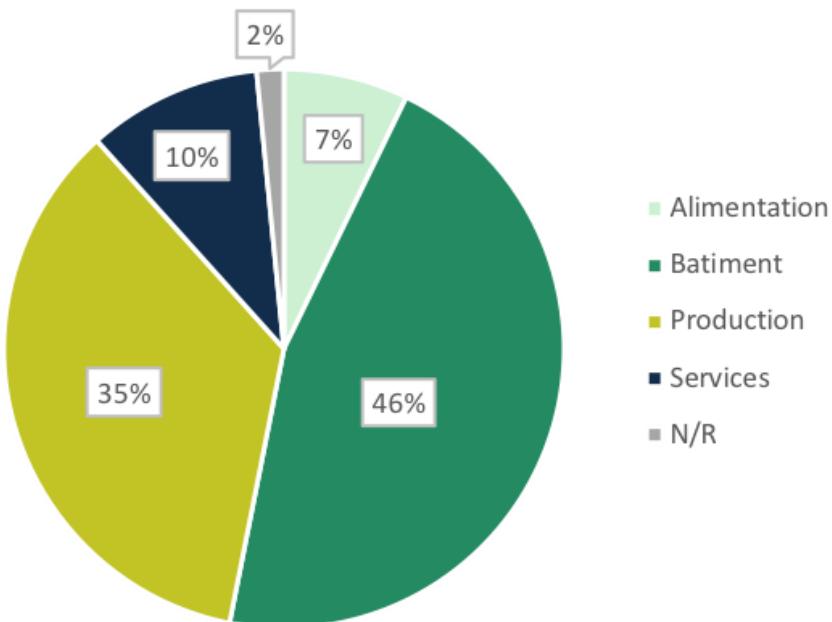
5 219

EFFECTIFS SALARIÉS

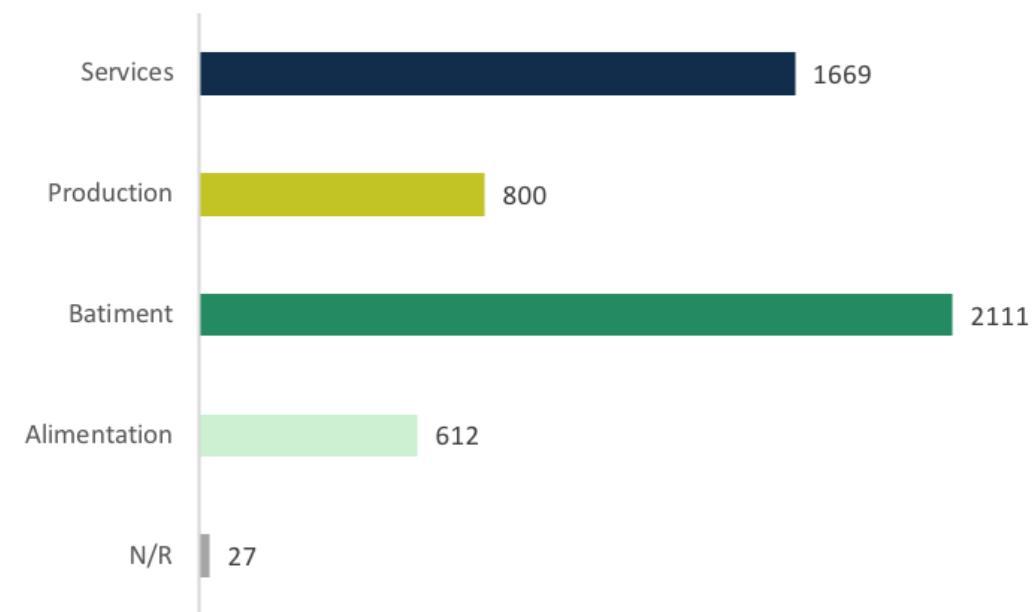
25

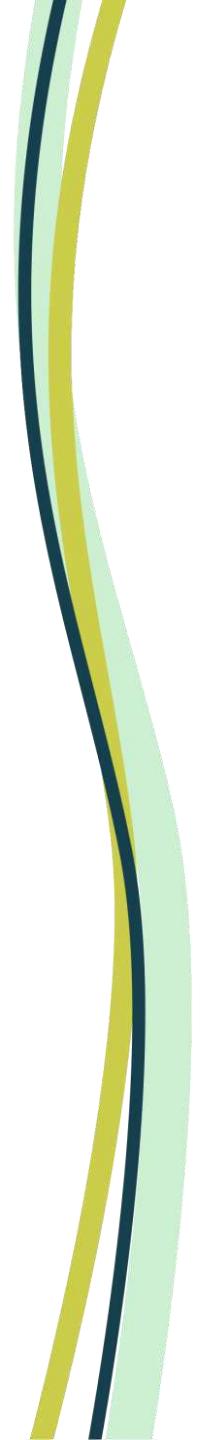
MAITRES-ARTISANS

ÉTABLISSEMENTS (en nombre)



STOCK DE SALARIÉS (en contrat)





Nouveaux Leviers de Développement

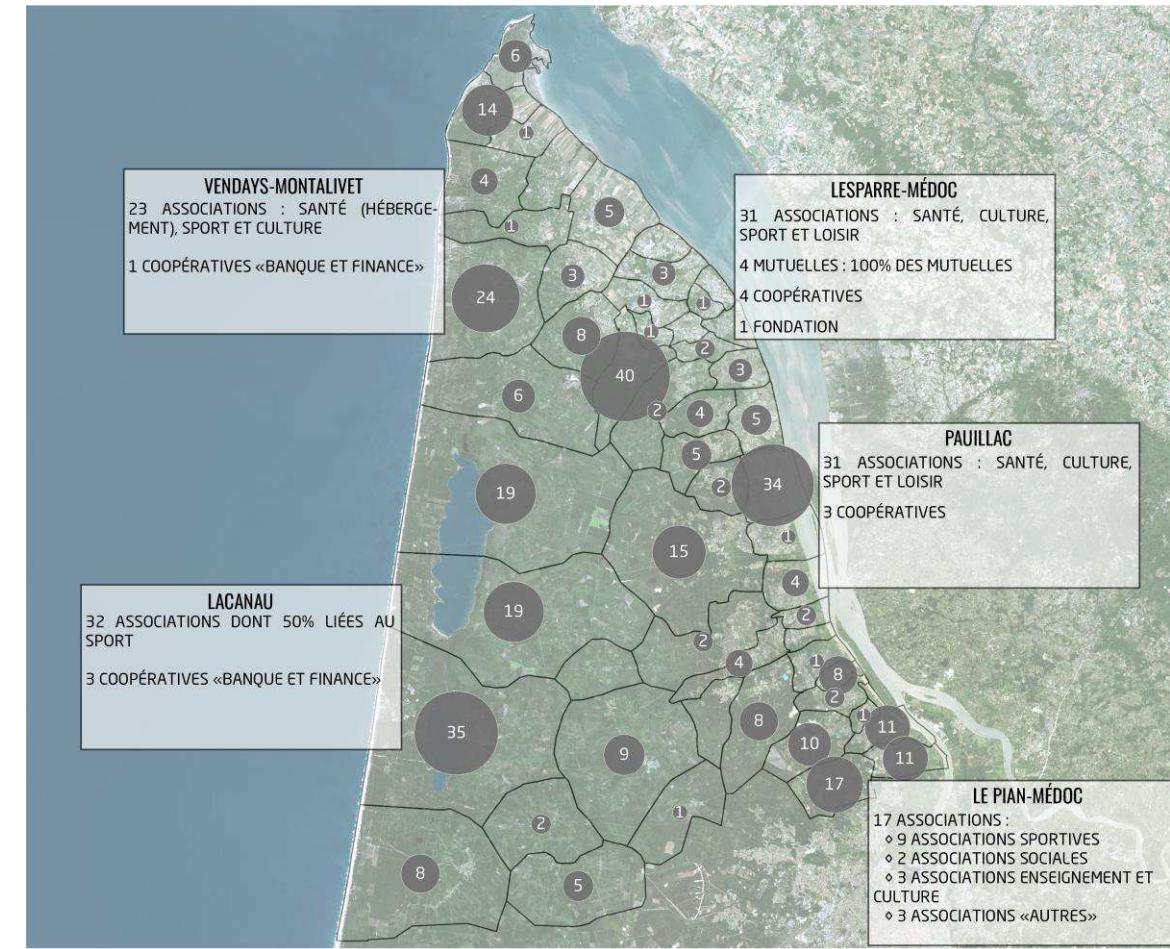
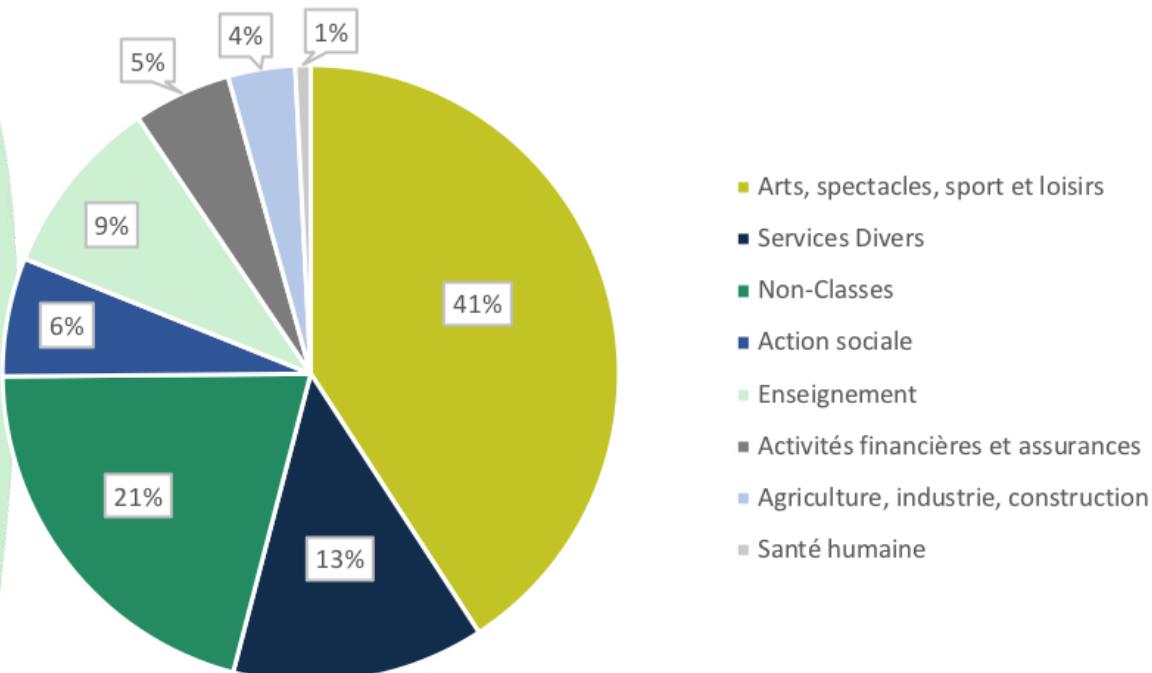
L'ESS EN Pays Médoc

DONNÉES CLÉS

→ 370 établissements en ESS

soit 10,2% de l'effectif salarié en Médoc

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS



Le tourisme en Pays Médoc

OFFRE TOURISTIQUE

7,96
MILLIONS

NUITÉES

1,98
MILLIONS

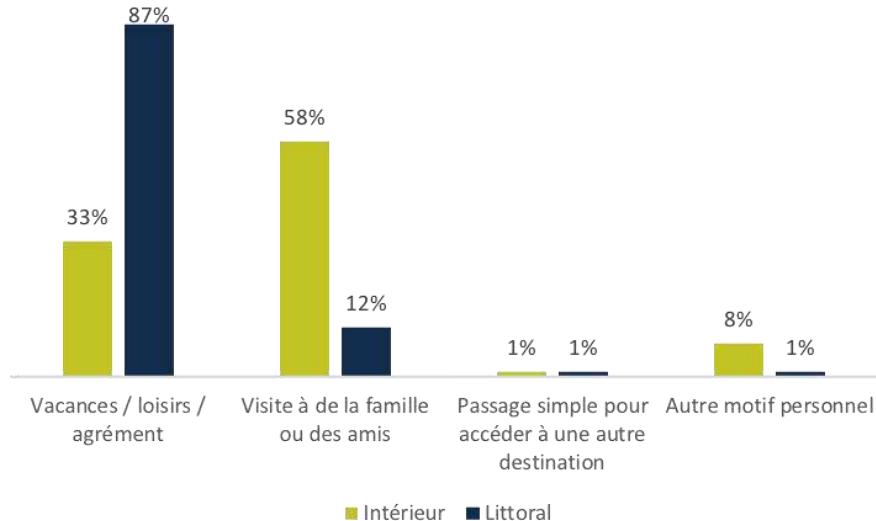
NUITÉES ÉTRANGÈRES

415,42
MILLIONS D'€

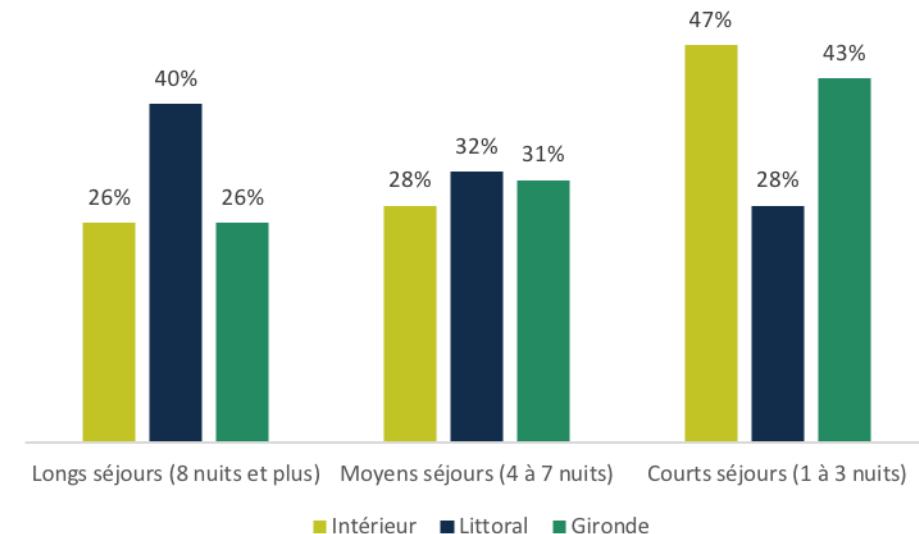
GÉNÉRÉS EN MÉDOC

CARACTÉRIQUE DES SÉJOURS

MOTIFS DES SÉJOURS



DURÉE DES SÉJOURS (nombre de nuitées)



Le tourisme en Pays Médoc

ORIGINE DE LA CLIENTÈLE



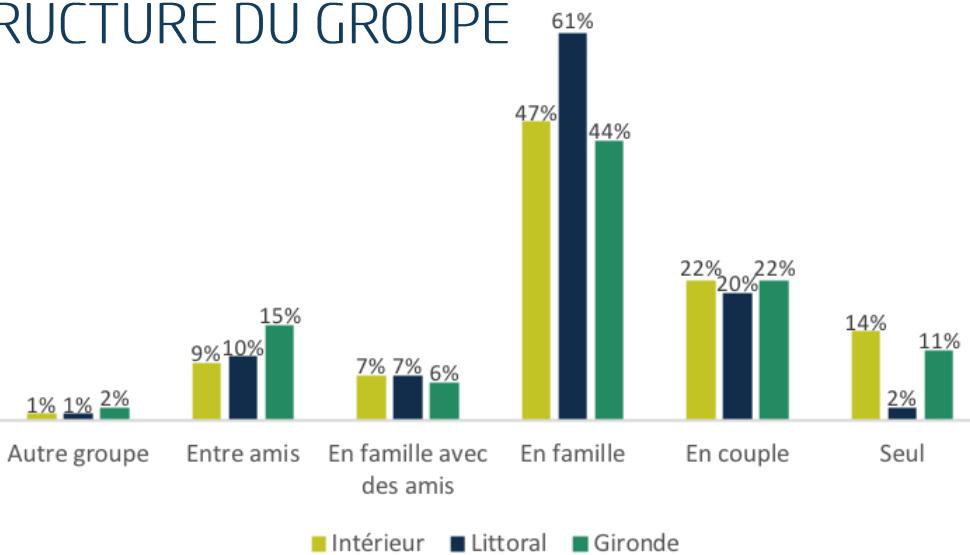
CLIENTÈLE FRANÇAISE SUR
LE LITTORAL FRANÇAIS



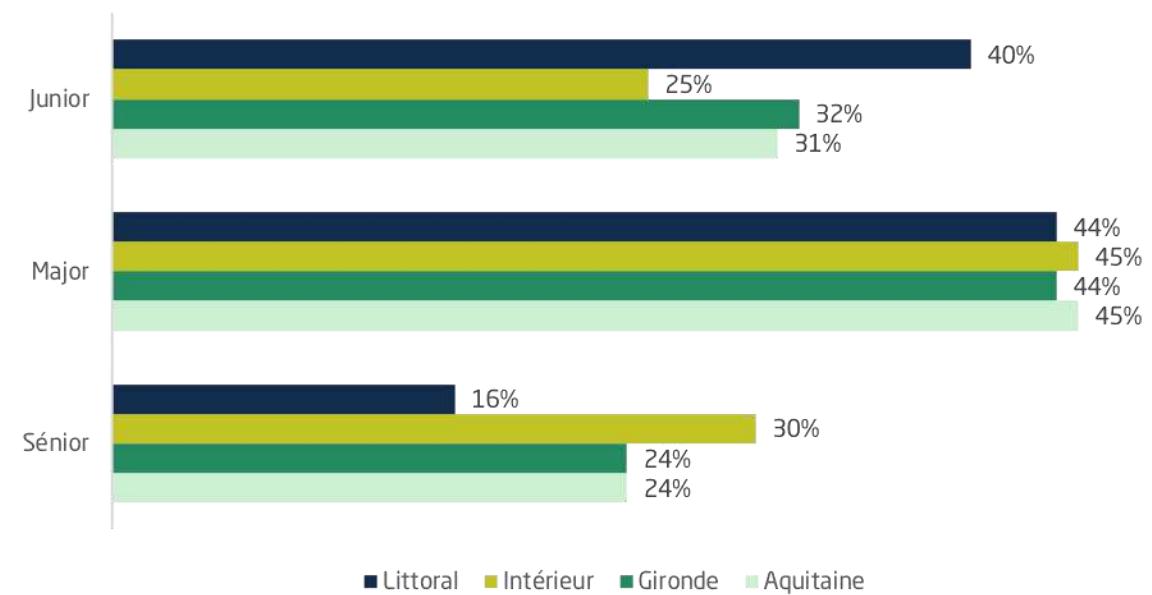
CLIENTÈLE FRANÇAISE SUR
LA GIRONDE INTÉRIEURE

TYPOLOGIE DE LA CLIENTÈLE

STRUCTURE DU GROUPE



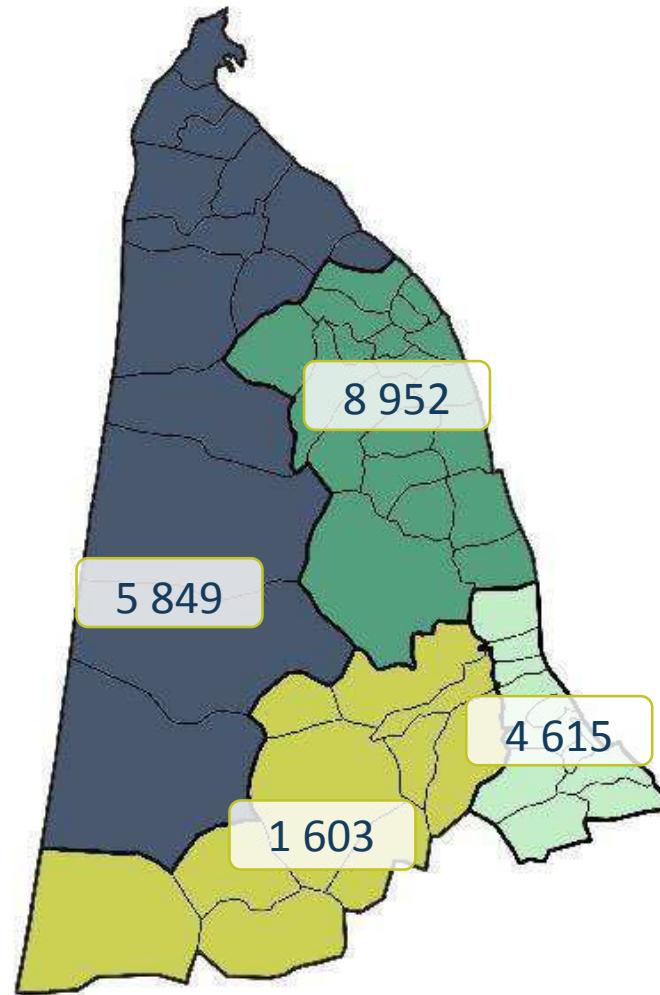
ÂGE DE LA CLIENTÈLE



Travail saisonnier en Pays Médoc

DONNÉES CLÉS

EFFECTIFS SAISONNIERS PAR CDC



EMPLOIS SAISONNIERS

21 019

EMPLOIS TEMPS PLEIN

5 972

SAISONNIER DU TOURISME
ET DU COMMERCE

14 619

SAISONNIERS AGRICOLES

3 049

Un plan d'action élaboré
dans le cadre d'une
étude-action

Filière du composite en Pays Médoc

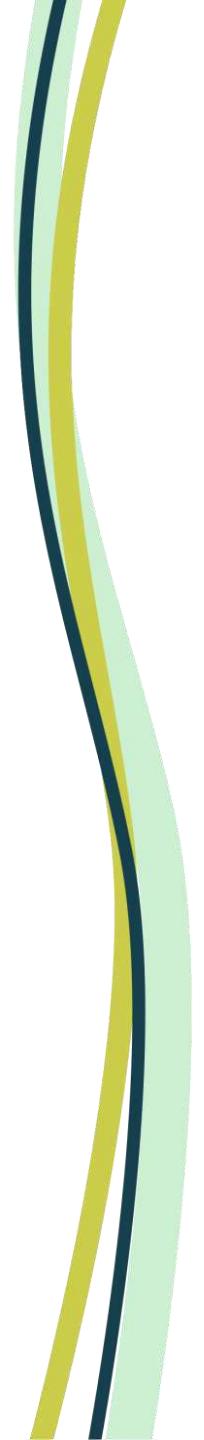


Les acteurs du
Composite

→ 41 acteurs identifiés
dont 26 acteurs
rencontrés

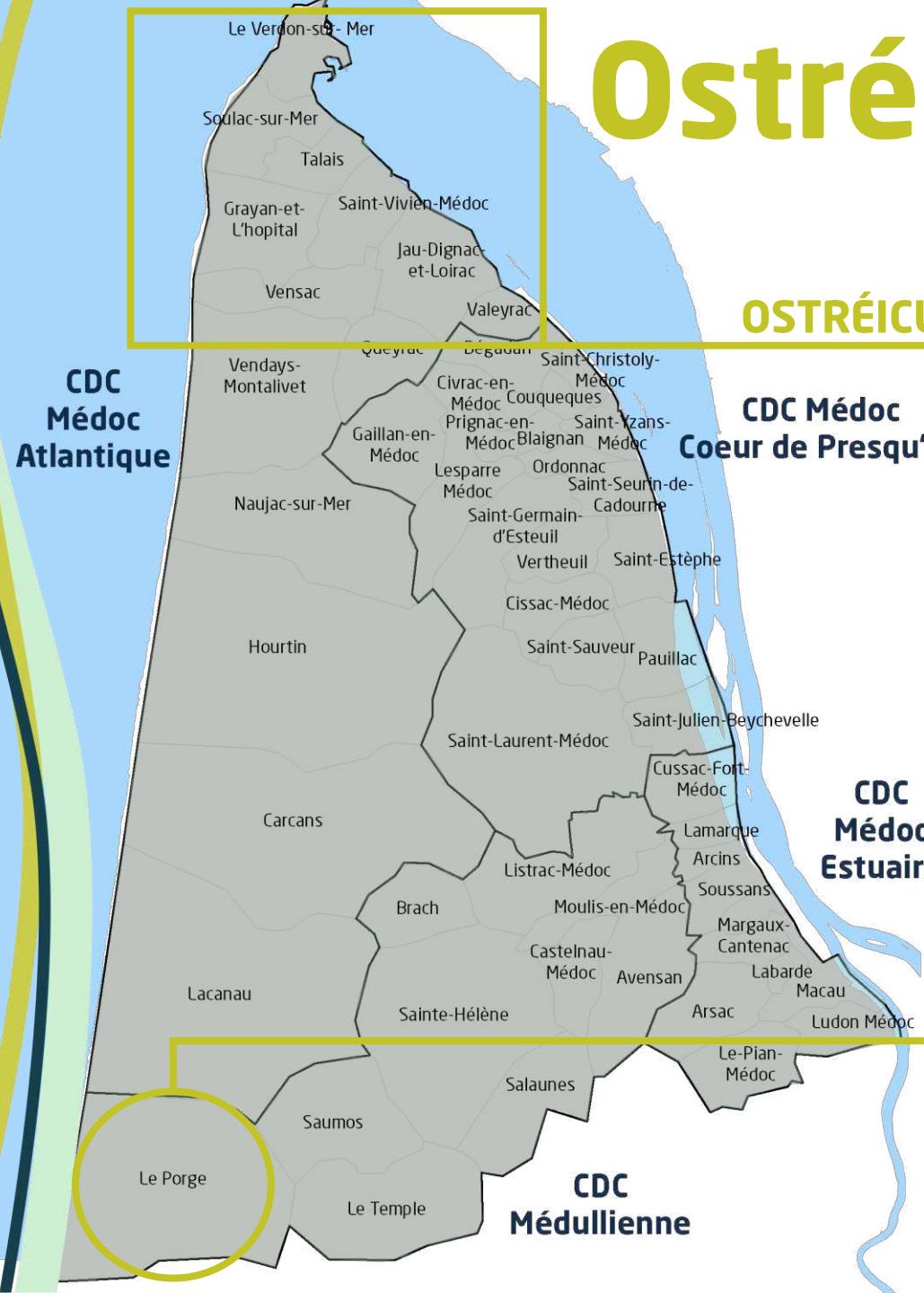
- Les données clés :
- CA généré de 115 M€
 - 1000 salariés sur le Médoc

Une dynamique de création
d'un cluster en cours.



Une retro-innovation émergente sur des filières anciennes

Ostréiculture et gemmage



OSTRÉICULTURE

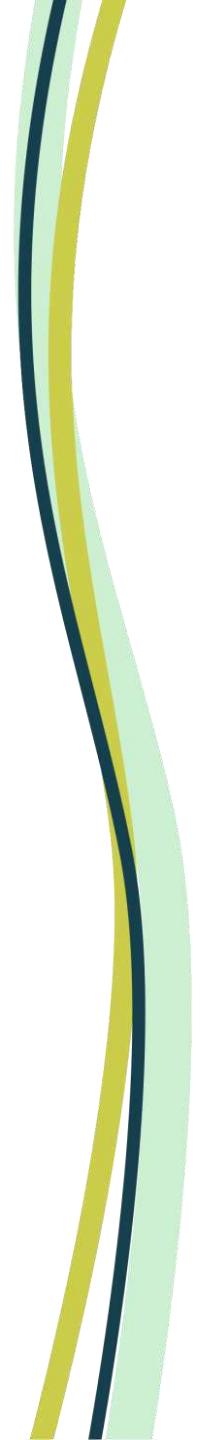
CDC
Médoc
Cœur de Presqu'île

GEMMAGE

Réimplantation de l'ostréiculture dans les marais du Nord de la presqu'île médocaine suite à un travail conjoint de la CDC « Pointe Médoc » et le CPIE Médoc.

Utilisation des produits dérivés du pin et notamment la résine en réinvestissant la technique du gemmage.

Une expérimentation est actuellement en cours au Porge et s'appuie notamment sur un procédé de récolte inventé par un gemmeur porgeais.



Les enjeux prioritaires

5 enjeux prioritaires

1

PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS
DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS MÉDOCAIN

2

CULTIVER L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE LOCALE

3

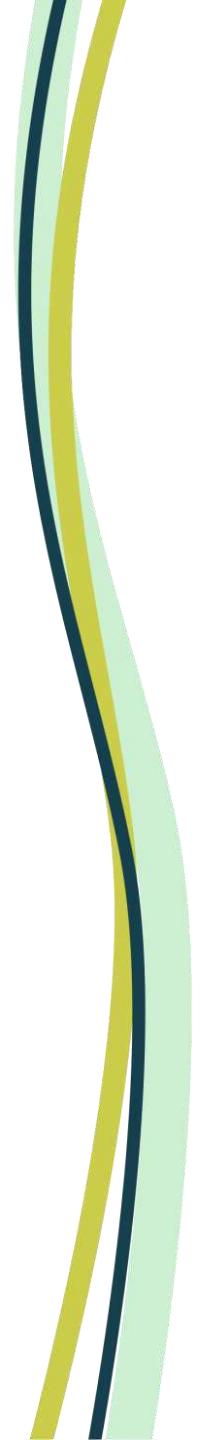
REFORCER LA COHÉSION SOCIALE PAR LA
MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

4

REFORCER LES PÔLES STRUCTURANTS TOUT EN
PRÉSERVANT UNE ARMATURE URBAINE EFFICACE

5

ÉTABLIR UNE RELATION D'ÉCHANGES ÉQUITABLE
« VILLE-CAMPAGNE »



La Stratégie Territoriale

La Stratégie Territoriale

→ AXE 1 : Développer et conforter l'initiative économique locale, accueillir les porteurs de projets et leurs entreprises

O
B
J
E
C
T
I
F
S

CONSTITUER UN POOL D'INGÉNIÉRIE ÉCONOMIQUE AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ ET COHÉRENT DU TERRITOIRE MÉDOCAIN

CONCEVOIR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DÉFFÉRENCIANT

SOUTENIR LA TRANSMISSION-REPRISE DES ENTREPRISES

APPUYER LES DÉVELOPPEMENTS ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES, ET FAVORISER LES ACTIONS COLLECTIVES

SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES À L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

La Stratégie Territoriale

→ AXE 2 : Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente

O
B
J
E
C
T
I
F
S

PRÉFIGURER UNE ORGANISATION TERRITORIALE DOTANT LE MÉDOC D'UN DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT D'UNE DESTINATION MEDOC

FAIRE ÉMERGER LA DESTINATION MÉDOC PAR LA COORDINATION DES OFFRES LOCALES ET L'AFFIRMATION D'UN SOCLE D'IMAGE COMMUN

CONFORTER UNE OFFRE DE TOURISME DE NATURE RESPECTUEUSE DES MILIEUX ET DE LEURS ACTIVITÉS

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE OENOTOURISTIQUE EN LIEN AVEC L'OFFRE DE NATURE ET DE PATRIMOINES ET EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'OFFRE LITTORALE

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU TOURISME LITTORAL

La Stratégie Territoriale

→ AXE 3 : Renforcer les solidarités sanitaires, sociales et générationnelles

OBJECTIFS

REFORCER LA DÉMARCHE LOCALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ DANS UN ENJEU DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE SANTÉ

ACCOMPAGNER ET AIDER À DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE CHAQUE JEUNE

DÉVELOPPER UN MAILLAGE DU TERRITOIRE EN ÉQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS VISANT LE RENFORCEMENT DES SOLIDARITÉS SOCIALES ET GÉNÉRATIONNELLES

La Stratégie Territoriale

→ AXE 4 : Accorder les activités humaines avec les dynamiques naturelles

O B J E C T I F S

FACILITER L'INCLUSION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS DES MODES DURABLES

FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Stratégie Territoriale

→ AXE 5 : Renforcer la conduite d'un urbanisme durable, dynamiser les centres bourgs, rendre le Médoc mobile

OBJECTIFS

REFORCER LES COMPÉTENCES ET OUTILS AU SERVICE D'UN URBANISME DURABLE

REFORCER LES CENTRES BOURGS DANS LEUR FONCTION D'ORGANISATION DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ORGANISER LA MOBILITE DU MEDOC



Merci

**Contrat de dynamisation et de cohésion
du Territoire Médoc**

2019-2021



N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS SERVICES	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
Axe 1 : Cultiver l'initiative économique et l'innovation territoriale, appuyer la montée en compétence et favoriser l'emploi						
Projets structurants :						
1	Cluster Composite : étude de structuration	Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île	30 000 €	15 000 €	CP 11/2018	ECONOMIE FILIERES
2	Cluster Composite : animation, mutualisation, innovation, communication et événementiels	Cluster Composite - Association du Cluster	300 000 €			ECONOMIE FILIERES / INNOVATION / EMPLOI FORMATION / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
3	Système alimentaire médocain : valorisation filière élevage, installation d'agriculteurs, jardins partagés, ateliers de production collective, valorisation des producteurs locaux et appui à la commercialisation en circuits courts, programme d'accompagnement à l'introduction de produits locaux dans les cantines scolaires et en restauration hors domicile, programme d'accompagnement à une alimentation saine et de qualité accessible à tous, ...	Pays-Pnr Médoc	140 000 €		Selon actions : AAP circuits courts ou règlement DATAR	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE CIRCUITS COURTS
4	Plateforme des saisonniers agricole-viticulture et tourisme (animation et mise en œuvre des actions du plan)	Pays-Pnr Médoc	90 000 €	10 000 € maxi	Dépenses éligibles : volet tourisme 40 000 €	TOURISME
5	Projet vivre et travailler en Médoc (réseau d'accueil en Médoc, sessions d'accueil de porteurs de projets)	Pays-Pnr Médoc / Association des tiers-lieux	70 000 €	20 000 €		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
6	Pôle de compétences, coopération d'acteurs de l'ESS	Association Fédération Médoc Initiatives (FMI)	38 969 € (2018) 39 460 € (2019)	19 406€ (2018) 9 865 € (2019)	CP 03/2018 et 05/2019	ESS
7	Création du tiers lieu WIH à Hourtin	Association WIH Coworking	184 000 €	73 600 €	CP 04/2018	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / NUMERIQUE
Projets en amorçage :						
> Projets de développement économique territorial liés au Grand Port Autonome de Bordeaux, dont l'installation d'ostréiculteurs dans le marais du Conseiller au Verdon-sur-Mer - Communauté de communes Médoc Atlantique et Grand Port Maritime de Bordeaux. En lien avec le contrat des collectivités avec le Grand Port Autonome de Bordeaux.						ECONOMIE / PECHE
> Pôle applicatif d'innovation sur les composites et systèmes embarqués pour le nautisme et le naval, projet Clabe et Race - Entreprise Lalou Multi, chantier naval de l'estuaire, CMP, Madintec, ...						ECONOMIE FILIERES / INNOVATION
> Etude d'opportunité/faisabilité pour un équipement de formation sur la digitalisation des métiers de la plaisance - Communauté de communes Médoc Atlantique						EMPLOI FORMATION
> Etude d'opportunité/faisabilité pour équipement de formation et/ou d'innovation dédié à la filière bois et dérivés - Communauté de communes Médullienne						EMPLOI FORMATION
> Projets de tiers-lieu-espace de co-working portés par des collectifs d'acteurs (ex : L'Escale à Castelnau, Montalivet, projet à Moulis)						NUMERIQUE / ESS
Axe 2 : Atteindre un niveau d'équipements et de services structurants renforçant l'attractivité du territoire						
Projets structurants :						
8	Construction d'un centre aquatique intercommunal à Lesparre Médoc	Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île	7,2 M €	500 000 €	CP 11/2018	SPORT
9	Expérimenter de nouvelles offres de déplacements en Médoc : l'auto-stop organisé ou nouvelles solutions alternatives	Pays-Pnr Médoc	50 000 €	20 000 €		MOBILITE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
10	Ludobibliothèque du Temple	Commune du Temple	190 626 €		Dépenses éligibles : volet médiathèque	CULTURE
11	Coopération d'acteurs, préfiguration du réseau des acteurs culturels en Médoc (RACAM)	Association Ecole de musique Arpège	102 630 €	20 000 €	CP 05/2019	ESS
Projets en amorçage :						
> Réflexions sur les mobilités alternatives et inclusives (plan de mobilité rural, potentiel d'organisation d'une offre de mobilité par le fleuve, ...) - Pays Médoc et Communautés de communes						MOBILITE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
> Projet d'équipement aquatique, suite à l'étude de faisabilité - Communauté de communes Médullienne						SPORT
Axe 3 : Structurer le projet territorial de santé et développer l'e-santé						
Projets en amorçage :						
> Appui à l'exercice regroupé avec la création de MSP ou de Communautés professionnelles territoriales de santé, suite à l'enquête sur le 1er recours et à l'appui aux projets émergents						
> Numérique en santé, déploiement de la télémédecine, suite à l'enquête sur le 1er recours et à l'appui aux projets émergents						SANTE / NUMERIQUE / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€)	OBSERVATIONS SERVICES	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES
INGENIERIE DU CONTRAT						
Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, la Région cofinancera une ingénierie généraliste (chef de projet territorial - animation du contrat) et thématique, en particulier en support des chantiers clés identifiés en matière de développement économique et d'attractivité. Ce cofinancement tiendra compte de la vulnérabilité du territoire et fera l'objet d'un dialogue de gestion annuel.						
Chef-fe de projet territorial - animation du contrat	Syndicat mixte Pays Médoc - Pnr	0,5 ETP	12 500 € maxi	2018 : 12 500 € (CP 07/2018), 2019 : 12 500 € (CP 04/2019)	2018 : 15 313 € (CP 11/2018) 2019 : 6 mois, à partir de juillet 2018 : 20 877 € (CP 11/2018) 2019 : prolongation 9 mois / AAP NOTT	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INGENIERIE
Chef-fe de projet "économie-emploi-formation"	Syndicat mixte Pays Médoc - Pnr	1 ETP	25 000 € maxi			
Chargé-e de mission thématique "tourisme"	Syndicat mixte Pays Médoc - Pnr	1 ETP	25 000 € maxi			
Chargé-e de mission thématique "système alimentaire territorial"	Syndicat mixte Pays Médoc - Pnr	1 ETP	25 000 € maxi			
Chargé-e de mission thématique "paysage-urbanité centres-bourgs"	Syndicat mixte Pays Médoc - Pnr	0,5 ETP	12 500 € maxi			
LEADER						
LEADER - Contrepartie régionale	Soutien aux projets retenus en comité de programmation LEADER et répondant aux priorités régionales		230 147,12 € maxi (dont l'ingénierie)	Engagement des opérations en CP	2018 : 10 000€ (CP 07/2018), 2019 : 10 000 € (CP 04/2019)	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE INGENIERIE / LEADER
Chargé de mission Leader	Syndicat mixte Pays Médoc-Pnr	1 ETP	10 000 € maxi			